

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 30 Octobre 1975.

## SOMMAIRE

1. — Requête en contestation d'opérations électorales (p. 7601).
2. — Loi de finances pour 1976 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7601).  
**Crédits militaires. — Budget annexe du service des essences.**  
Rapporteurs spéciaux de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan :  
MM. Le Theule, pour les considérations générales et pour le titre V ; Cressard, pour le titre III et pour le service des essences.  
Rapporteurs pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées :  
MM. d'Aillières, pour le titre V ; Mourot, pour le titre III ; Rivière, pour la section commune et pour le service des essences ; Beucler, pour la section Air ; Noal, pour la section Forces terrestres ; Crespin, pour la section Marine ; Lejeune, pour la section Gendarmerie.  
M. Voilquin, président de la commission de la défense nationale.  
M. Bigeard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.  
MM. Duroméa, Debré, Drone, Chevènement, Cabanel, de Benetot, Longequeue.  
Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.
3. — Ordre du jour (p. 7625).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE GAUDIN,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

## REQUETES EN CONTESTATION D'OPERATIONS ELECTORALES

**M. le président.** En application de l'article L.O. 181 du code électoral, j'ai reçu du Conseil constitutionnel communication des requêtes en contestation d'opérations électorales qui lui sont parvenues.

Conformément à l'article 3 du règlement, ces communications sont affichées et seront publiées à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.



— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1976 (deuxième partie).

Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976 (n° 1880, 1916).

## CREDITS MILITAIRES BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES ESSENCES

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 29 et 30 et à l'état D, et du budget annexe des essences.

La parole est à M. Le Theule, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les considérations générales et pour le titre V.

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, le projet de budget de la défense nationale pour 1976 dépasse très légèrement cinquante milliards de francs.

C'est le second budget de l'Etat, l'un de ceux dont la croissance est la plus forte : 14,19 p. 100 d'augmentation par rapport au budget de 1975, alors que l'ensemble des dépenses de l'Etat ne s'accroît d'une année sur l'autre que de 13 p. 100. Il traduit donc une volonté politique : renforcer notre potentiel de défense afin que notre pays garde l'indépendance qui, dans ce domaine, est sa caractéristique essentielle.

Mais lorsqu'on dépasse le chiffre global, on se rend compte que la croissance des crédits est très inégalement répartie. Les dépenses de personnels et de fonctionnement augmentent de plus de 17 p. 100, celles d'équipement de moins de 10 p. 100, ce qui m'amènera, monsieur le ministre, à vous poser une série de questions au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Dans la conjoncture actuelle, ce budget représente un effort qu'il convient de souligner. Il est, sans doute, en volume, le meilleur budget que l'on pouvait espérer ; il n'était pas possible de faire mieux.

Cinquante milliards de francs, c'est un peu plus de 17 p. 100 du budget de l'Etat ; c'est près de 3 p. 100 du produit national brut. Le budget de 1976 inverse légèrement la tendance des

précédentes années qui le voyaient décroître très régulièrement tant dans le budget de l'Etat que par rapport au produit national brut.

Mais si intéressante qu'elle soit, la référence au produit national brut ne peut être une fin en soi, d'autant que la variation de celui-ci en cours d'année n'est, hélas ! pas exclue.

Chaque pays calcule différemment son produit national brut, de même que ses dépenses militaires, y incluant ou en excluant tel ou tel chapitre. Si l'on prend les comparaisons publiées par l'Institut international d'études stratégiques de Londres, on se rend compte que les dépenses militaires françaises représentent 3,4 p. 100 du produit national brut, contre 3,6 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 5,2 p. 100 en Grande-Bretagne. Les efforts de défense par habitant ont une signification qui complète ces pourcentages : en Grande-Bretagne 184 dollars par habitant en 1975, en République fédérale d'Allemagne 260 dollars, en France 223 dollars et, pour conserver un ordre de grandeur, aux Etats-Unis comme en Union soviétique, un peu plus de 400 dollars.

Ces chiffres montrent les limites de l'effort que pourrait accomplir notre pays. Un accroissement des dépenses de défense ne peut être que très lent. Mais le veut-on ? Le peut-on ? Il serait intéressant de connaître le sentiment du Gouvernement et ce qu'il envisage pour les années à venir.

Pour 1976, la commission des finances estime que, compte tenu des différentes obligations civiles, le budget de la défense ne pouvait être supérieur.

Comme tous les ans, les parlementaires ont eu à leur disposition les documents budgétaires — toujours aussi discrets et illisibles pour ce qui est essentiel. Ils ont eu, et beaucoup plus tôt que par le passé, les réponses aux questions des rapporteurs, ce dont je vous remercie, monsieur le ministre. Par contre, aucun rapport sur l'exécution de la loi de programme, aucune présentation du budget par système de forces n'a été distribué — si ce n'est sur ce dernier point, ce matin — et je le regrette.

Propos d'éternel mécontent ? Non. Mais ces sentiments contrastés sur la forme et les moyens de travail, nous allons les retrouver sur le fond, c'est-à-dire, monsieur le ministre, sur vos propositions budgétaires, excellentes dans certains domaines, plus que médiocres dans d'autres.

Le point fort du budget est ce que vous avez obtenu en faveur des personnels. Il y a quelques jours, l'Assemblée nationale votait une modification du statut des personnels militaires que le Sénat retenait. Sans attendre les textes d'application, le Gouvernement inscrit 1,07 milliard de francs en supplément aux crédits de personnels, mesure que mon ami M. Cressard commentera tout à l'heure. Cet effort était nécessaire. Il est accompli, mais il devra être poursuivi en 1977 et il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous indiquiez dès maintenant son ampleur afin que l'on connaisse réellement la portée de la réforme des statuts que vous avez fort habilement défendue.

Quelques obscurités demeurent sur les conditions d'application des mesures acquises, obscurités que vous ne manquerez pas de dissiper.

A côté des deux motifs de satisfaction — volume des crédits, effort en faveur des personnels — le projet de budget que vous nous soumettez est remarquable dans d'autres domaines par ses insuffisances et un esprit maaveillant aurait l'impression qu'épuisés par les premiers résultats obtenus, vos services, comme le Gouvernement, se sont contentés de reconduire les autres chapitres du titre III ou du titre V en les affectant d'un coefficient d'accroissement qui ne tient compte ni des coûts réels ni des besoins.

Cette remarque est grave. Si les cadres militaires souhaitent voir leur situation pécuniaire s'améliorer, ils tiennent aussi à ce que l'instruction soit à la hauteur des missions qui leur sont assignées. Pour les appelés, le sentiment d'inaction, voire d'inutilité qu'ils ont parfois, risque d'être renforcé en 1976 avec les pauvres moyens dont disposeront les chefs de corps. Les cadres militaires comme les parlementaires, enfin et surtout, désiraient obtenir des précisions sur les adaptations nécessaires de notre politique de défense.

Le Président de la République en a réaffirmé au début de l'année les fondements : la France veut la paix ; elle respecte ses alliances ; elle refuse la politique de blocs et ne veut pas être entraînée dans un conflit malgré elle. C'est pourquoi elle tient à demeurer libre de ses choix. L'armement nucléaire est le meilleur gage de sa sécurité. Pour faire face à des dangers à la fois divers et imprévus, nos forces doivent être disponibles

et mobiles. Cela entraîne dans les armées une mutation, plus ou moins une adaptation, dont on n'a sans doute pas mesuré toutes les conséquences, d'autant plus qu'elles devront se réaliser dans le cadre d'enveloppes financières strictes.

Enoncer ces principes était essentiel. Mais résoudre les problèmes quotidiens de la vie militaire, effectuer les choix qu'imposent une conjoncture délicate et un monde en évolution bien que de plus en plus dominé par les Etats-Unis et l'Union soviétique qui tendent à résoudre à deux leurs problèmes et à imposer leur volonté au nom de la paix ou de la coexistence pacifique, est extrêmement difficile.

Or, jusqu'à présent, le Gouvernement est muet et le projet de budget ne nous apporte aucune information.

La troisième loi de programme devait couvrir la période 1971-1975. En principe, le budget de 1976 aurait dû marquer la première année d'une nouvelle programmation, être l'occasion de faire le point, de préciser les orientations : il n'en est rien.

Si la politique française demeure, comme vous l'avez maintes fois affirmé, identique, elle doit s'adapter aux contraintes de toutes sortes, techniques ou budgétaires, géographiques ou politiques, afin de maintenir cohérence et crédibilité du système de forces qu'au fil des ans elle perfectionne.

Comment se présentera, en 1976, ce système de forces ? Le tableau très simple que j'ai établi dans mon rapport compare la répartition des crédits. Augmentent ceux du titre III, sauf pour l'entretien et l'instruction, ainsi que ceux de l'infrastructure, mais diminuent les dotations concernant les études, le développement, les investissements industriels et les fabrications.

Le poids des forces nucléaires stratégiques diminuerait très légèrement ; 15,1 p. 100 du budget leur serait consacré, contre 15,4 p. 100 l'an passé. En fait, le document qui a été distribué ce matin sur la répartition par programmes donne des pourcentages différents et démontre plus une continuité qu'une diminution. Certes, le programme de la force océanique stratégique se poursuit avec l'achèvement de *L'Indomptable*, le lancement du *Tonnant* et le démarrage éventuel de *L'Inflexible*. Quelques crédits sont prévus au sujet de ce dernier, mais déjà l'on s'interroge pour savoir si le sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins sera effectivement lancé, comme on l'a promis, ou s'il ne le sera pas. Pourriez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelques éclaircissements à ce sujet ?

Dans le Pacifique, le centre d'essais permet désormais d'effectuer des expériences souterraines mais, paradoxalement, les effectifs militaires diminuent faiblement. Les forces de souveraineté se gonflent et compensent, pour une très large part, les économies que l'on était en droit d'attendre sur le plan des hommes.

La modernisation des forces nucléaires se poursuit au rythme prévu. Si le commissariat à l'énergie atomique me, paraît vigilant dans ses dépenses, il ne semble pas en être de même pour la S.N.I.A.S. qui fabrique les vecteurs : un amendement vous permettra d'expliquer le pourquoi de l'augmentation considérable des autorisations de programme qui nous est proposée et qui ne nous semble pas devoir s'imposer.

L'effort pour les forces de manœuvre terrestres diminue légèrement — 11 p. 100 au lieu de 11,8 p. 100. Si certains matériels apparaissent, comme le Roland, le 155 GCT, si le nombre des régiments dotés de missiles Pluton sera porté à quatre, une réorganisation d'ensemble paraît se préparer et quelques régiments semblent devoir être retirés d'Allemagne. A terme, quelles sont les modifications que vous envisagez ?

La composante aérienne des forces de manœuvre voit sa part très sensiblement accrue avec l'arrivée en escadre du Jaguar.

Les forces de sûreté du territoire et de ses approches, comme la gendarmerie, voient leur budget légèrement augmenté. Mais plus importantes que l'aspect budgétaire sont vos intentions quant à leur revitalisation.

D'une façon générale, nos forces conventionnelles sont actuellement trop spécialisées, trop cloisonnées. Et les rapports de la commission de la défense nationale et des forces armées sont, sur ce point, éloquentes. La séparation entre forces de défense opérationnelle du territoire et forces de manœuvre nuit à leur disponibilité et à leur mobilité. Il importe de banaliser nos unités pour les rendre aptes à l'exécution de missions variées et imprévisibles, d'uniformiser davantage leurs équipements, notamment en améliorant nettement l'armement de nos régiments de D. O. T.

C'est à cet objet que répond en partie la création envisagée de nouvelles divisions dont la mise sur pied doit intervenir rapidement. Simultanément, l'encadrement des forces combat-

tantes sera renforcé. Les personnels nécessaires seront pris, nous assure-t-on, sur les services d'administration et de soutien dont les structures sont trop lourdes, ainsi que sur l'administration centrale aux effectifs pléthoriques, et dont une bonne partie des attributions gagnerait à être confiée aux commandants régionaux et aux chefs de corps. Ainsi on redonnera aux éléments opérationnels la priorité et la capacité d'action qui leur ont été enlevées au fil des années.

Mais, pour être crédible, cet effort doit concerner tous les services, y compris ceux qui relèvent directement de vous, monsieur le ministre, de la délégation ministérielle à l'armement, le secrétariat général pour l'administration, voire votre cabinet.

Le problème essentiel est celui de l'emploi éventuel des forces de manœuvre. La France a quitté l'O.T.A.N. Il n'est pas question qu'elle y rentre. D'ailleurs, personne ne le demande, ni chez nous ni au-dehors. La difficulté, comme le rappelait hier M. Couve de Murville, provient de l'utilisation de certains armements. En dotant l'armée de terre de l'arme atomique tactique, nous avons changé quelque peu les données de notre éventuelle coopération. En effet, qui doit décider de l'emploi de cet armement ? La réponse paraît simple a priori : c'est le pouvoir politique.

**M. Michel Debré.** Naturellement !

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** La querelle qui a éclaté à ce sujet dans le courant de l'année 1975 mérite que l'on y revienne et que vous dissiez, monsieur le ministre, toute équivoque en rappelant que vous ne pouvez considérer, en aucune façon, que le fait d'engager la première armée française dans un conflit signifierait que l'arme atomique tactique serait automatiquement employée.

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Joël Le Theule, rapporteur général.** Querelle de théologiens ? Non ! Ce problème politique doit être réglé en politique, sans aucune ambiguïté. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et sur plusieurs bancs des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Le budget des forces d'intervention augmente très légèrement, ce qui correspond, sans doute, au désir exprimé par le Président de la République de les rendre plus mobiles. La mobilité implique une meilleure répartition géographique de nos forces qui, pour l'essentiel, sont implantées dans l'Est de la France et en Allemagne, alors que nous n'en avons presque pas, en tout cas trop peu, dans le Midi ou en Méditerranée, zones dans lesquelles nos intérêts sont pourtant considérables. L'intention, que l'on vous prête, monsieur le ministre, de retirer quelques régiments d'Allemagne est bonne. Etudier une réduction plus importante serait mieux.

La référence à la notion de mobilité nous conduit à nous interroger sur la présence de certains unités outre-mer. Le dispositif mis au point, il y a plus de quinze ans, lors de la signature d'accords de défense avec certains Etats, doit être revu.

Dans nos départements et territoires d'outre-mer, la présence des forces militaires françaises n'a pas besoin d'être justifiée. Il faut que l'on sache que nous sommes chez nous. Mais si un territoire réclame son indépendance ou, comme l'a rappelé récemment, à ma grande surprise d'ailleurs, le président Aref, s'il souhaite accéder prochainement à l'indépendance, il doit être bien entendu que les troupes militaires françaises quitteront le territoire. Certes la présence française à Djibouti est actuellement de nature à empêcher des affrontements graves entre voisins ou ethnies inconciliables.

**M. Yvon Bourges, ministre de la défense.** C'est vrai !

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** ...mais, à partir du moment où ce territoire souhaiterait devenir indépendant, la présence militaire française ne se justifierait plus.

Quant à l'objection tirée de considérations stratégiques, je n'y crois guère — c'était déjà la raison que l'on invoquait pour N'Djaména. Si l'objection était peut-être fondée il y a quinze ans, elle l'est beaucoup moins depuis longtemps.

Notre intérêt est-il de maintenir au Sénégal, au Gabon ou en Côte-d'Ivoire, les quelques compagnies qui s'y trouvent encore ? Leur présence est surtout désirée par les chefs d'Etat. Il est

paradoxal que ce soit le budget de la France qui fasse les frais de ces présences, mêmes symboliques, et que les militaires aient à résoudre sur place — je pense à Libreville et à certaines initiatives pour le moins malheureuses du gouvernement gabonais — des problèmes de logement très difficiles. Est-il nécessaire de perpétuer cette situation ? J'aimerais, monsieur le ministre, connaître votre sentiment à ce sujet.

Ces questions, pour importantes qu'elles soient, sont modestes, comparées à celles qui concernent nos perspectives d'avenir.

Pour avoir été, il y a quinze ans, rapporteur de la première loi de programme, au nom de la commission de la défense nationale, et pour en avoir suivi l'application ainsi que celle des deux suivantes, je connais bien les limites prévues et les insuffisances de la programmation, mais également ses mérites.

Je crois fermement à la nécessité d'une planification. La complexité et la longueur des cycles de fabrication imposent une continuité dans la poursuite des programmes. Différentes formules peuvent être retenues pour corriger ce qu'il pourrait y avoir de rigide, voire d'artificiel, dans les formes de programmation actuelles ou passées.

Néanmoins, il faut prendre une position. Or, en préparant ce rapport, j'ai pu me rendre compte, monsieur le ministre, qu'un certain flottement régnait dans votre maison au sujet du programme futur, et notamment, de la définition d'un « noyau dur ». Pour certains, il s'agissait de définir les moyens correspondant aux missions prioritaires arrêtées de longue date. Pour d'autres, il s'agissait de l'ensemble des opérations irrévocables, c'est-à-dire trop engagées pour qu'on puisse les suspendre ou les réduire, leur interruption coûtant aussi cher que leur poursuite !

Cette attente est malsaine. C'est pourquoi, conjointement avec la Commission de la défense, la commission des finances demande au Gouvernement d'accepter sur ce point un amendement d'une portée capitale.

M. Michel d'Aillières a longuement développé, dans son rapport écrit, l'intérêt qui s'attache au maintien de la programmation.

Les plans, avec tous leurs défauts, mais aussi leurs qualités, imposent une rigueur et une continuité indispensables pour la réalisation et la définition de systèmes d'armes. Le Gouvernement est obligé de définir de façon précise sa politique et de dépasser l'énoncé de quelques principes.

La substitution à un plan de décisions budgétaires annuelles — comme on le suggère parfois — accompagnées ou non de rapports d'information, permettrait toutes les inflexions et entraînerait des conséquences non seulement militaires et industrielles, ce que le rapporteur de la commission des finances ne peut négliger, mais également politiques.

Or, compte tenu des crédits que l'on peut raisonnablement attendre et même une fois admise la nécessité de leur augmentation, le poids des programmes anciens est tel que les nouveaux qui pourront être lancés seront limités. Ce sont donc certaines des missions des armées qu'il faudra définir pour les adapter à notre capacité financière.

Vous en avez pleinement conscience, monsieur le ministre. Encore faut-il que nous connaissions ces choix. C'est pourquoi la commission de la défense nationale et la commission des finances vous demandent, dans deux amendements dont les termes sont très voisins, le dépôt d'un projet de loi de programmation que nous devrons discuter et adopter en 1976.

L'importance de ces amendements ne vous échappera pas. Il ne s'agit à rien, en effet, de consentir un effort en faveur des personnels si la politique suivie devenait floue ou ne se précisait qu'au fil des ans.

Dans ce domaine, depuis quinze ans, le Parlement a joué un rôle considérable. Sans le vote des lois de programme, la France n'aurait pas maintenu sa politique de défense indépendante et ne se serait pas donné les moyens de la rendre crédible. Il convient donc de la poursuivre.

Aux raisons politiques et militaires s'ajoutent des motifs économiques.

Dans mon rapport, j'ai décrit ce que sont nos industries d'armement, leur plan de charge, l'intérêt et les limites que représentent pour elles les exportations et, enfin, leur impact régional.

Occupant 270 000 personnes, l'industrie française de l'armement est de la même taille que la S. N. C. F. ou l'ensemble des industries chimiques. Cette branche emploie 4,5 p. 100 des salariés de l'industrie — bâtiment et travaux publics exclus. Une carte

insérée dans mon rapport montre leur répartition géographique : 95 000 salariés dans la région parisienne ; 55 000 dans l'Ouest ; 54 000 dans le Sud-Est ; 53 000 dans le Sud-Ouest ; 9 000 dans le Nord et 6 000 dans l'Est.

Ce sont les exportations qui ont permis de maintenir à ce niveau le nombre des personnes employées car, ces dernières années, les crédits inscrits au titre V du budget des armées ont diminué en francs constants. La chute risque de s'accélérer dans le projet de budget pour 1976. Seule la poursuite des exportations permet de maintenir le plein emploi et de doter l'industrie d'armement d'un plan de charge convenable. Mais ce plan de charge est fragile dans certains secteurs et risque de devenir franchement difficile dans un proche avenir si les crédits pour l'équipement de nos armées ne sont pas augmentés de façon substantielle.

Je reviens brièvement sur le problème des exportations. Elles répondent sans doute à des considérations politiques mais également à des impératifs économiques et industriels.

En effet, elles contribuent au rétablissement de la balance des paiements, d'autant plus largement qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de matériels à forte valeur ajoutée. Elles permettent de réduire les prix de nos équipements grâce à l'amortissement des coûts d'étude et de développement sur des séries plus longues et en assurant des cadences de fabrication plus élevées et plus régulières. Elles aident à mieux apprécier la qualité des matériels et leurs prix face à la concurrence étrangère. Enfin, elles sont indispensables pour conserver à notre potentiel d'études et de fabrications un niveau suffisant, économiquement et politiquement, au-dessous duquel aucun programme majeur ne pourrait être lancé et réalisé.

Si utiles que soient ces ventes à l'étranger, il serait cependant dangereux de compter de plus en plus sur elles pour maintenir notre industrie. Un certain équilibre doit être assuré et respecté. La solidité de notre industrie, et la satisfaction prioritaire des besoins de nos armées en dépendent.

De toute façon, nos ventes à l'étranger n'ont de chance de se maintenir qu'à trois conditions :

Premièrement, que les commandes françaises soient suffisantes, car nous ne vendons que les matériels dont nous dotons nos propres forces ;

Deuxièmement, que l'après-vente soit assurée convenablement. Or, elle laisse à désirer et le partage des tâches est mal défini. Il serait intéressant, monsieur le ministre, que vous nous précisiez, dans ce domaine de l'après-vente, quelles initiatives vous envisagez de prendre ;

Troisièmement, enfin, il est nécessaire que les études soient suffisamment soutenues pour que nos matériels demeurent compétitifs sur les marchés internationaux, non seulement par leurs prix, mais encore par leurs performances. Or, sur ce point, la situation n'est pas bonne. Elle est même plus inquiétante que pour les fabrications, car c'est l'avenir qui risque d'être compromis.

Globalement, le pourcentage des autorisations de programme du titre V concernant les études est passé de 11,73 p. 100 en 1971 à 12,08 p. 100 en 1973, 12,31 p. 100 en 1975, pour tomber à 10,53 p. 100 dans le projet de budget pour 1976. Tous les secteurs sont touchés sauf, grâce au plan de soutien que nous avons adopté avec la troisième loi de finances rectificative, le secteur motoriste. Pour l'aéronautique, les engins tactiques et même l'électronique, notre effort demeure nettement insuffisant.

Dans un marché aussi ouvert à la concurrence et alors que les techniques sont en évolution permanente, la nécessité de poursuivre l'effort de créativité paraît évidente, si l'on veut éviter la détérioration rapide des positions acquises. Compte tenu de la durée d'une étude, les effets de ralentissement ne se font sentir sur les marchés qu'après un certain délai mais, à ce moment, l'effet est rapidement cumulé, et les positions perdues ne se rattragent pas. La situation n'est pas meilleure pour les matériels terrestres et pour les matériels navals.

Le tableau est donc sombre dans le domaine des études. Il est tentant pour certains, en période d'austérité budgétaire de faire d'abord porter les économies sur les crédits d'études, car l'effet n'est pas toujours perceptible. Mais les conséquences sont graves pour l'avenir, à la fois pour l'équipement futur de nos armées, donc pour notre indépendance nationale et pour notre économie, en particulier pour l'emploi.

Ce problème particulier rejoint celui que j'ai évoqué tout au long de mon rapport oral : il est nécessaire de se fixer des objectifs et d'avoir une programmation. Je suis persuadé que M. d'Aillères emploiera les mêmes expressions que moi.

C'est ce qui explique la détermination de la commission des finances comparable à celle de la commission de la défense nationale.

La commission des finances a voté les crédits que vous lui avez demandés pour le titre III. Elle est disposée à en faire autant pour le titre V, à condition que vous preniez des engagements très nets pour l'avenir, et que, dans l'immédiat, c'est-à-dire pour l'année 1976, vous apportiez à l'intérieur du titre V quelques modifications à la répartition des crédits.

Votre rapporteur espère, comme la majorité des membres de la commission des finances, qu'il pourra voter sans regret les crédits que vous demandez. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** Mes chers collègues, je précise que M. Le Tieule a bénéficié d'un temps de parole que n'utilisera pas M. Cressard.

Je demande toutefois aux orateurs de bien vouloir respecter celui qui leur est imparti.

La parole est à M. Cressard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le titre III et pour le service des essences.

**M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, alors que M. le Président de la République, chef des armées, par sa présence aujourd'hui sur le plateau d'Albion, marque l'importance de notre défense dans notre politique d'indépendance nationale, mais aussi de coopération avec les autres puissances pour servir la paix, notre discussion sur le budget de votre ministère prend un éclairage nouveau.

Rapporteur spécial pour le titre III et pour le service des essences, je consacrerai l'essentiel de mes observations aux mesures nouvelles inscrites dans votre fascicule et aux difficultés que provoquent certaines insuffisances. Je ne présenterai aucune remarque particulière sur le projet de budget pour le service des essences, au sujet duquel je renvoie mes collègues à mon rapport écrit dont l'austérité ne pourra que les satisfaire.

La comparaison entre le budget de 1975 et le projet que nous discutons actuellement provoque des réflexions intéressantes.

Comme l'an dernier, le pourcentage d'accroissement des crédits du titre III est supérieur à celui des crédits du titre V — 17,44 p. 100 contre 9,97 p. 100. De ce fait, la part du titre III dans le budget de la défense passe de 55,91 p. 100 à 58,10 p. 100. Cette situation est due à la forte augmentation des charges de personnels qui, en 1976, représenteront 68,48 p. 100 du titre III, contre 66,1 p. 100 en 1975, ou encore 39,78 p. 100 du budget global des armées, contre 36,98 p. 100 en 1975.

Je dois noter ici deux phénomènes susceptibles d'inquiéter.

Premièrement, la part croissante du titre III, dépenses de fonctionnement, par rapport au titre V, dépenses d'investissement, peut poser des problèmes pour l'avenir de nos armées.

Deuxièmement, un seuil critique est atteint, pour les dépenses de personnel, dans le titre III. Leur part est trop élevée par rapport à celle qui est consacrée aux moyens, c'est-à-dire à l'entretien, à l'instruction et au fonctionnement.

Les dépenses de personnels, qui atteignent pratiquement 20 milliards de francs, sont marquées par deux efforts : l'un de plus d'un milliard au titre des nouveaux statuts de la fonction militaire, l'autre de plus de 519 millions de francs pour l'amélioration des conditions d'exécution du service national, à savoir l'amélioration du prêt et le voyage gratuit.

Il faut vous féliciter, monsieur le ministre, et vous aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, pour la politique que vous menez en faveur du contingent. Les mesures que vous avez prises ont permis aux jeunes gens sous les drapeaux de voir leur situation s'améliorer nettement et, pour beaucoup d'entre eux, de ne plus dépendre financièrement de leur famille. Il faut continuer en ce sens et éviter que le prêt ne soit victime de l'inflation, en lui maintenant son pouvoir d'achat.

L'effort consacré à l'amélioration de la condition des personnels d'active apparaît comme un élément positif de ce budget.

Je ne reprendrai pas quant au fond la discussion sur l'amélioration du déroulement des carrières et des grilles indiciaires dont le relèvement profite également au personnel en retraite.

Il faut savoir que, pour cette année, sur 1 milliard prévu, 847 millions de francs seront consacrés au traitement des sous-officiers, et que l'an prochain la somme atteindra, pour ces mêmes sous-officiers, 1 360 millions de francs au moins.

A ce point de mon propos, je formulerai toutefois deux remarques.

D'une part, les indices de début de carrière s'accroissent peu, tandis que ceux de fin de carrière connaissent un relèvement notable; il en résulte un accroissement de l'éventail des rémunérations.

La différence de solde entre un adjudant-chef ayant vingt et un ans de service, appartenant à l'échelle 4 et bénéficiant des primes de 5 et 10 p. 100, et la solde d'un sergent-chef ayant six ans de carrière et appartenant à l'échelle 3, passera de 1 357 francs à 2 194 francs par mois. Il est regrettable que la situation du sergent-chef ne soit pas suffisamment améliorée, car on ne peut que se réjouir de voir celle de l'adjudant-chef revalorisée.

Or n'est-ce pas entre cinq et dix ans de carrière que l'on observe le plus grand nombre de départs, et n'est-ce pas là qu'il y a un effort à faire pour garder les meilleurs ?

Ma seconde remarque a trait aux primes de 5 p. 100 au bout de dix ans de carrière et de 10 p. 100 au bout de quinze ans de carrière.

Il est regrettable que ces deux primes — pas plus que les autres, d'ailleurs — ne soient pas retenues pour pension, c'est-à-dire prises en considération pour le calcul de la retraite. Il faut savoir que la pension de retraite d'un officier ayant quarante annuités est inférieure de 35 à 40 p. 100 à la dernière solde et que celle des sous-officiers lui est inférieure de 40 p. 100.

Je crois, monsieur le ministre, que votre prochain combat aura pour but d'amener les services de la rue de Rivoli à admettre que les primes entrent dans le calcul de la pension de retraite. Vous pouvez compter sur l'appui des parlementaires dans cette action.

**M. Pierre Mauger.** Très bien !

**M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.** Autant ce projet de budget pour 1976 est largement positif, compte tenu de l'effort consenti en faveur des personnels — plus 21,5 p. 100 par rapport à 1975 — autant les crédits de fonctionnement posent des problèmes.

Ces crédits de fonctionnement ne s'accroissent que de 1 p. 100, ce qui, en francs constants, équivaut à une stagnation, sinon à une diminution, alors que les insuffisances du titre V ont pour résultat d'imposer que soient maintenus plus longtemps en service des matériels anciens dont l'entretien est de plus en plus coûteux.

Or les moyens se réduisent au fil des années. Cette catégorie de dépenses comportant un pourcentage élevé de frais de main-d'œuvre dont le coût s'accroît rapidement, au lieu d'être de 7 p. 100, le taux de majoration moyen de ces chapitres aurait dû être de 16 p. 100, parfois même de 25 p. 100.

Les conséquences de cette insuffisance budgétaire sont graves : le matériel ne peut être entretenu correctement et le caractère opérationnel des unités est remis en question. Cela est vrai pour les trois armées, mais plus encore pour la marine.

Il faut noter, pour être objectif, que le collectif budgétaire de septembre a apporté, pour l'entretien, des crédits qui étaient absolument nécessaires et qui ont épargné une rupture des charges.

Malgré tout, je reste inquiet pour l'an prochain, car la mission de l'armée de l'air et celle de la marine pourraient être compromises, l'armée de terre risquant d'être obligée de redevenir une armée de fantassins, ce qui n'est pas la vocation de l'arme blindée et ce qui pose des problèmes aux régiments mécanisés pour l'instruction de leurs personnels.

Cette instruction est d'ailleurs déjà fort compromise par les économies de carburants. Sur ce point également, je vous fais part de trois causes d'inquiétude.

Les pilotes de l'armée de l'air ne pourront s'entraîner, en moyenne, que treize heures trente par mois, alors que les normes de sécurité exigent une durée de vingt heures. Les pilotes les plus anciens seront donc obligés de se sacrifier pour assurer aux plus jeunes le minimum de sécurité.

Les bâtiments de surface de la marine ne pourront sortir, en mer dans la meilleure hypothèse, que soixante jours. C'est insuffisant pour un bon entraînement des équipages et du matériel.

Quant à l'armée de terre, elle devra supprimer des exercices, réduire le nombre des séjours dans les camps et diminuer le nombre de sorties opérationnelles des unités. Or chacun sait qu'un régiment a le moral quand ses garçons travaillent, quand ils font des camps, des marches, des opérations. Le cantonnement dans les casernes porte atteinte à leur moral. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

**M. Albert Voilquin, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Très bien !

**M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.** Un matériel ancien qu'il est difficile d'entretenir, une instruction des personnels remise en question : voilà des motifs qui peuvent troubler le moral de notre armée, d'autant que celle-ci vit le plus souvent dans des casernements qui manquent encore du confort élémentaire.

Je sais qu'un effort a été fait, et mes missions au sein des armées m'ont permis de voir des réalisations récentes de qualité, mais aussi de comprendre l'ampleur de ce qui reste à faire, en particulier pour les casernements de la marine, laquelle est actuellement, en ce domaine, la plus défavorisée.

Après avoir visité l'escadre de la Méditerranée et les casernes de la marine à Paris, je m'étonne que, dans le collectif de septembre, pas un sou n'ait été prévu pour les casernements de cette marine.

Un tableau de mon rapport écrit vous montrera qu'il faudra encore au moins quinze ans pour moderniser correctement les casernements. Ce délai me paraît trop long.

Il faudra aussi donner une certaine priorité aux logements de nos troupes stationnant dans les départements et territoires d'outre-mer et en Allemagne. A cet égard, il conviendrait d'ailleurs de demander au gouvernement fédéral d'Allemagne de faire pour notre armée un effort identique à celui qu'il consent pour les alliés américains et britanniques.

Je voudrais terminer mes observations sur le titre III par quelques remarques sur les personnels civils du ministère de la Défense.

Les revendications générales de ces personnels se rattachent à celles que l'on connaît pour l'ensemble de la fonction publique, et, en conséquence, les solutions sont liées.

Mais il y a aussi des revendications particulières, dont l'intégration des ouvriers temporaires.

Vos services, monsieur le ministre, ont l'intention d'intégrer, en quatre ans, 5 000 ouvriers sur les 12 000 concernés. Ne peut-on aller plus loin et plus vite ? Je serais heureux d'obtenir une réponse, de vous-même ou de vos services.

Abordant l'examen du projet de budget des services communs, j'exprimerai ma satisfaction.

Le budget du service d'information et des relations publiques des armées s'accroît notablement, passant de 6,7 millions de francs en 1975 à plus de 11,2 millions en 1976. Je vous félicite, monsieur le ministre, parce que ce service le mérite pour le remarquable travail fait cette année.

Un dynamisme nouveau a redonné au S. I. R. P. A. sa pleine justification. La qualité du périodique *T. A. M.* et de la revue *Armées d'aujourd'hui* en sont des illustrations. Mais je pense aussi à la nouvelle brochure *Français, voici votre armée*, qui est conçue de manière intelligente et instructive. Je suis certain que les jeunes du contingent et leur famille y trouveront non seulement des renseignements utiles, mais aussi des explications sur notre effort de défense, auquel ils participent pendant un an de leur vie.

Nous aurons plaisir à voter la ligne budgétaire 34-93, car c'est un bon investissement que de faire mieux connaître notre armée par la nation.

Quant aux lignes budgétaires concernant le service de documentation extérieure et de contre-espionnage, elles marquent aussi un effort utile sur le plan des moyens et des investissements.

Mais il reste un problème : celui de la protection rapprochée de certains établissements pour lesquels la création de postes de gardiens avait été demandée. Or on ne trouve rien dans le budget à cet égard, ce qui ne laisse pas d'étonner ceux qui connaissent la question.

Le service de santé des armées donne lieu à quelques remarques, en particulier en ce qui concerne les personnels.

Le déficit en médecins et en infirmières est inquiétant, particulièrement pour ces dernières dont le nombre est nettement insuffisant. La situation risque d'ailleurs de s'aggraver au cours des prochaines années lorsque s'ouvrira le nouvel hôpital du Val-de-Grâce. C'est un effort de recrutement, mais aussi d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail qu'il faut faire rapidement.

Mes dernières observations seront consacrées à la gendarmerie.

Comme les trois autres armes, celle-ci souffre de graves insuffisances d'effectifs. Quand on connaît les multiples missions de la gendarmerie départementale, en particulier les missions annexes, qui s'accroissent au fil des ans, au détriment de la mission principale, à savoir la surveillance et le renseignement, les rapports entre le gendarme et la population rurale paraissent beaucoup trop faibles.

Je le dis d'autant plus nettement que l'on connaît l'insécurité croissante qui règne dans certaines de nos campagnes. Si l'on permettait aux gendarmes de se consacrer à leur tâche essentielle, les personnes âgées, dans les villages, seraient mieux protégées.

Aussi l'augmentation des effectifs — 1500 nouveaux postes pour 1976, dont 400 d'auxiliaires du contingent — paraît-elle largement justifiée; seules la nécessaire qualité du recrutement et la saturation des écoles expliquent que l'on ne puisse faire plus vite.

Les personnels de la gendarmerie bénéficient des nouveaux statuts de la fonction militaire et particulièrement de la création du grade de major. Au titre des statuts, l'effort pour les sous-officiers de la gendarmerie sera de 329 millions de francs cette année.

On peut toutefois regretter que ne soient pas satisfaites certaines demandes, telles celles qui ont trait à la prime d'officier de police judiciaire et au droit au cumul sans limitation de la prime de qualification et de l'indemnité de sujétion spéciale de police.

Je me réjouis, en revanche, que soit intervenue récemment une mesure en faveur de la gendarmerie mobile, à savoir la prime de repas en déplacement.

Je souligne, en outre, l'insuffisance de l'accroissement des moyens, les retards de dotation en matériel par rapport aux prévisions de la troisième loi de programme, la nécessaire accélération de la rénovation des logements. Il reste encore 26 000 unités-logements à construire, ce qui, au rythme actuel, demandera encore plus de dix ans. C'est trop long, beaucoup trop long!

Mes chers collègues, qu'il me soit permis, en conclusion, de quitter l'aridité de l'analyse budgétaire pour rendre hommage à la qualité et au dévouement des personnels de la gendarmerie.

En 1974, vingt-sept gendarmes, en 1975, quinze gendarmes sont morts en service commandé, dont trois en maintien de l'ordre.

Que leurs familles, que leurs compagnons d'armes sachent que le Parlement a conscience que ces hommes, en faisant le sacrifice de leur vie, ont donné à tous ceux qui sont au service de l'Etat un exemple de courage et de fidélité aux exigences de la fonction publique. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Puisse chacun d'entre nous, chacun des serviteurs de l'Etat, s'en souvenir dans les moments difficiles!

Mes chers collègues, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, compte tenu des diverses observations que je viens de présenter, vous demande d'adopter le titre III du projet de budget des armées, tel qu'il est proposé, ainsi que le budget annexe des essences. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. d'Aillières, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre V.

**M. Michel d'Aillières, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, alors que les publications spécialisées nous annoncent que,

cette année, les dépenses d'armement atteignent un niveau record dans le monde — 210 milliards de dollars — et qu'en outre l'Union soviétique accroît sans cesse ses effectifs militaires, on peut s'interroger sur la signification de la politique de détente et regretter ces dépenses, qui pourraient sûrement recevoir d'autres affectations.

Mais le parlement français doit aussi s'interroger sur le point de savoir si le budget militaire dont le projet lui est présenté permettra le maintien de notre potentiel de défense.

Ce budget — les rapporteurs de la commission des finances vous l'ont indiqué — s'accroît un peu plus que le budget général dont il représente, cette année, 17,06 p. 100, contre 16,28 p. 100 en 1975. Mais si on le compare au produit national brut, on constate qu'il ne progresse que très faiblement.

La commission de la défense nationale et des forces armées remarque — et elle approuve cette caractéristique — qu'en raison de l'amélioration de la condition militaire, réclamée depuis longtemps par le Parlement, le titre III représente, cette année, 58 p. 100 des crédits militaires, ce qui ne laisse que 42 p. 100 aux crédits d'équipement, lesquels ne progressent que de 10 p. 100 d'une année sur l'autre.

Etant donné la hausse des coûts de production, au moins égale à ce pourcentage pour des matériels évolués, il s'agit donc d'un budget de stagnation, qui ne permettra pas le rattrapage des programmes, que nous avons pourtant déjà réclamé en 1973, en 1974 et en 1975.

Laisant à mon collègue et ami M. Mourot, ainsi qu'aux rapporteurs spécialisés, le soin d'exprimer l'avis de notre commission sur les dépenses de fonctionnement, qui, bien qu'en augmentation, posent de sérieux problèmes sur le plan de l'instruction et sur celui de l'entretien des matériels, je voudrais attirer brièvement votre attention sur les conséquences de cette politique budgétaire incertaine en matière de programmes d'armement et sur la nécessité d'une programmation, comme l'a fait tout à l'heure mon ami M. Le Theule.

Notre système de défense, maintes fois approuvé dans cette enceinte, est fondé, vous le savez, sur une force nucléaire stratégique de dissuasion, mais aussi sur un ensemble de moyens conventionnels modernes, et trois lois de programme en avaient prévu le développement.

En raison d'impératifs divers, surtout financiers, cette planification n'a pu être respectée, sauf pour la force nucléaire stratégique, qui a atteint, et nous nous en réjouissons, un seuil de crédibilité admis partout à l'étranger et aussi par la majorité des Français.

De ce fait, la modernisation de nos forces conventionnelles a pris un sérieux retard, et nous le regrettons.

Il en est ainsi pour les forces terrestres, dont l'équipement en chars AMX 30 n'est pas encore terminé et qui ne bénéficieront que lentement du remplacement de leurs matériels vieillissants par des engins plus modernes, les AMX 10 et les V.A.B., sans parler de leur dotation en moyens de défense antiaériens et en artillerie, sur lesquels nous avons fait jusqu'à présent une grave impasse, sans parler non plus des crédits pour la construction et la remise en état des casernements, pourtant très nécessaires si l'on veut que le service militaire s'effectue dans de meilleures conditions.

Cette insuffisance budgétaire peut avoir aussi de sérieuses conséquences pour l'armée de l'air, qui, pour assumer ses missions, doit disposer d'un minimum de 450 avions de combat. Il importe de pourvoir au remplacement d'appareils qui ne peuvent durer plus de vingt à vingt-cinq ans; or les crédits prévus pour 1976 ne permettront de commander que dix Jaguar au lieu de trente, trente et un Alphajet et aucun avion F1.

En outre, pour la protection des bases, il était prévu de commander trente sections d'engins Crotale sol-air, mais cette opération a dû être reportée.

C'est surtout la construction de l'avion de combat futur pour les années 1980 à 1995 qui est en suspens et qui inquiète notre commission, car, quel que soit le modèle choisi, il faudra bien prendre la décision, et j'aimerais, monsieur le ministre, que vous nous disiez ce que vous en pensez.

La marine elle-même, bien que seule à avoir bénéficié d'un plan, risque de connaître aussi des problèmes, car les programmes de remplacement des bâtiments anciens prennent du retard, aussi bien en ce qui concerne les corvettes et les avisos que les sous-marins nucléaires d'attaque, sans oublier le renouvellement des appareils de l'aéronautique navale — Super-Étendard et Atlantic — et la construction du porte-aéronefs nucléaire, nécessaire au maintien du potentiel de la flotte de surface valable

dont doit disposer une nation qui possède 3 000 kilomètres de côtes et qui est approvisionnée, dans la proportion de 75 p. 100, par voie maritime.

L'ensemble de ces fabrications serait aussi nécessaire au plan de charge de nos arsenaux et des établissements industriels publics et privés ; car, et c'est un point utile à rappeler, le budget de la défense occupe une place très importante dans la vie économique de notre pays, les crédits militaires représentant, en crédits de paiement, 40 p. 100 des dépenses en capital de l'Etat, les exportations atteignant 3,5 p. 100 du volume total des exportations, et les industries d'armement employant 270 000 personnes, soit un nombre de travailleurs équivalent à celui qu'occupent la S. N. C. F. ou l'ensemble de l'industrie chimique française.

Pour maintenir la crédibilité de notre système de défense et assurer un bon fonctionnement de nos industries, il est indispensable de définir un programme des équipements militaires à réaliser et d'en établir le coût. C'est le rôle et le devoir du Gouvernement de prendre ces décisions, d'en faire part au Parlement et de lui en demander le financement.

C'est pourquoi, à notre tour, nous vous demandons avec insistance, monsieur le ministre, de nous présenter prochainement un plan précisant, au moins à moyen terme, les programmes d'armement pour les années à venir. Nous préférierions certes une loi de programme assortie d'engagements financiers précis, mais nous nous rallierons à une programmation un peu différente, tenant compte des aléas de la conjoncture économique actuelle et prévoyant, dans le cadre d'un plan, une révision périodique de la cadence de réalisation.

Il importe, en effet, que les responsables de notre défense sachent de quels moyens ils disposeront pour assumer les missions qui leur seront confiées.

Je sais que le Gouvernement, comme l'a rappelé mon collègue et ami, M. Le Thucle, étudie un système de planification qui prévoit une hypothèse haute et une hypothèse basse comportant notamment un « noyau dur » représentant le minimum nécessaire à chacune des armées. Je serais heureux que vous puissiez nous donner quelques précisions à ce sujet, monsieur le ministre. Puissiez-vous nous dire que vous veillerez particulièrement à ce que, de toute façon, l'hypothèse retenue permettra la réalisation des opérations que j'ai citées !

Dans la perspective de la préparation de l'avenir, il faut insister également sur l'importance des crédits d'études, hélas souvent sacrifiés en période d'austérité. Dans le budget qui nous est soumis, ces crédits semblent très insuffisants.

S'il apparaissait que les besoins minima de notre défense sont incompatibles avec les possibilités budgétaires, il conviendrait alors de procéder à des choix difficiles certes, mais nécessaires, car il ne faudrait pas que les personnels militaires, mieux rémunérés, ne disposent que de matériels techniquement dépassés.

Pour ma part, je pense qu'il serait possible de réduire la croissance des dépenses nucléaires qui représenteront cette année un peu plus du tiers des dépenses d'équipement militaire. Certes, et je l'ai déjà dit, il faut continuer à perfectionner notre armement nucléaire, fondement même de notre politique de dissuasion, en augmentant ses chances de pénétration et en le dotant d'ogives multiples ; mais on aurait pu, me semble-t-il, faire, au moins partiellement, l'économie de certaines étapes pour les missiles des sous-marins et du plateau d'Albion.

En ce qui concerne l'arme nucléaire tactique, je tiens à préciser, pour répondre à certaines interprétations de mon rapport, que je ne mets pas en cause l'intérêt des Pluton, déjà en service dans certaines unités, mais je pense qu'il serait possible de limiter le nombre de ces fusées sans modifier sensiblement notre système de défense, puisque nous possédons aussi des armes tactiques transportées par vecteurs aériens.

Bien sûr, il serait satisfaisant de disposer de toute la panoplie des armes modernes, mais il faut en avoir les moyens. C'est pour cela qu'une réduction des effectifs de l'armée de terre peut devenir un jour nécessaire. Elle poserait toutefois, nous le savons, des problèmes délicats pour l'accomplissement du service militaire et l'exécution des missions actuelles qu'il faudrait dans ce cas sans doute réviser en partie.

La commission de la défense nationale estime, en outre, que pour diminuer le prix de revient de certains matériels en fabriquant des séries plus importantes, nous avons intérêt à rechercher une coopération avec nos partenaires européens. Je sais que, dans ce domaine, des expériences se sont révélées intéressantes, d'autres moins. Mais je pense que c'est dans ce cadre que seront trouvées des solutions aux problèmes que

connait notamment notre industrie aéronautique, dont il importe de maintenir non seulement le plan de charge, mais aussi le potentiel de haute technicité.

Mes chers collègues, depuis quelques mois, l'opinion publique française, longtemps indifférente aux problèmes de défense, a sensiblement évolué du fait sans doute de l'accroissement de la tension en certains points du monde, mais aussi en raison de certaines manifestations de la crise traversée par l'armée.

Avec la majorité des membres du Parlement, nombre de nos concitoyens admettent aujourd'hui la nécessité d'une politique de défense. Aussi est-il regrettable que le Gouvernement n'ait pas répondu au souhait de la commission de la défense nationale et de beaucoup d'autres, de voir consacrer à cette politique une part plus importante du budget national.

Monsieur le ministre, nous approuvons l'effort accompli pour revaloriser la condition des militaires de carrière ainsi que celle des appelés, mais nous regrettons que l'équipement de nos forces armées ait, en quelque sorte, fait les frais de l'opération. Responsables de l'ensemble de la politique nationale, nous savons, toutefois, que la France, comme les autres pays industrialisés, traverse actuellement une période difficile sur le plan économique et qu'il existe de nombreuses priorités pour maintenir l'emploi et poursuivre la réalisation de différents équipements.

C'est pourquoi, mes chers collègues, votre commission de la défense nationale vous demande d'approuver ce budget d'équipement militaire, que je qualifierai de budget d'attente, sous réserve que le Gouvernement nous présente un plan des objectifs à réaliser au cours des années à venir. Nous lui demandons de donner, dans les prochains budgets, à ceux qui sont responsables de notre défense — et à qui nous tenons à rendre un hommage tout particulier — les moyens d'assumer leur mission. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mourot, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le titre III.

**M. Jean-Paul Mourot, rapporteur pour avis.** S'il existait des rapports budgétaires heureux, celui du titre III du budget des armées pour 1976 devrait être de leur nombre.

Mais, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous savez que cette catégorie de rapporteurs n'existe pas et que notre tournure d'esprit, éminemment critique, ou, plus simplement, la passion que nous mettons à accomplir la tâche qui nous est confiée — et c'est notre rôle — nous fait toujours découvrir la faille ou la faiblesse de telle ou telle dotation budgétaire en disant peu de choses de ce que nous jugeons bon.

**M. le ministre de la défense.** C'est vrai !

**M. Jean-Paul Mourot, rapporteur pour avis.** Nous aurions cependant mauvaise grâce à ne pas reconnaître ce qui constitue la caractéristique essentielle de ce titre III à savoir l'importance des crédits destinés à revaloriser la condition matérielle des cadres de nos armées.

Nous sommes nombreux sur ces bancs à avoir alerté le Gouvernement, depuis longtemps, sur la dégradation que nous constatons, année après année, de la condition matérielle des personnels militaires d'active. Ici comme à l'extérieur de cet hémicycle, nous avons entrepris un travail que l'on peut je crois qualifier d'utile et d'efficace, puisqu'il a abouti à un résultat.

Ce résultat, nous l'avons atteint en votant, il y a quelques jours, le projet de loi que vous nous avez soumis, monsieur le ministre et monsieur le secrétaire d'Etat. Un pas important vient d'être franchi. Mes amis de la commission de la défense nationale, comme moi-même, s'en réjouissent.

Au cours de ce débat, comme dans nos travaux où lors de nos prises de position, nous n'avons eu, monsieur le ministre, qu'un but : aider vos prédécesseurs et vous aider vous-même à obtenir en faveur de nos personnels d'active la juste reconnaissance de la nation pour la tâche qu'ils accomplissent en serviteurs de la République et en défenseurs de la liberté, de nos libertés et par là même de notre indépendance.

La grandeur de l'état militaire, mais aussi ses servitudes méritaient notre attention et celle du Gouvernement. C'est maintenant chose faite, et nous devons vous remercier, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous être engagés dans la voie d'une réforme judiciaire et non pas indemnitaire, car celle-ci s'applique aussi aux personnels retraités de nos

armées qui font partie de la grande famille militaire et qui ont droit, eux aussi, comme les autres, à la reconnaissance de la nation.

La discussion qui a eu lieu tout récemment dans cette enceinte et que j'ai eu l'honneur d'animer en qualité de rapporteur de la commission de la défense nationale m'amène logiquement à ne pas revenir sur l'objet même de ce débat.

Sur certains points particuliers, nous aurions pu aller plus loin ; sur d'autres, nous avons sans doute manqué d'informations pour nous prononcer aussi clairement que nous l'aurions souhaité. Mais notre devoir était de vous aider à tenir l'engagement formel qui avait été pris envers les cadres, à savoir que la réforme s'appliquerait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1976. Le texte ayant été voté conforme par le Sénat vendredi dernier, en deuxième lecture, l'engagement pris a donc été tenu : nous nous en félicitons.

Nous reprendrons cependant avec vous, monsieur le ministre, et si vous le souhaitez, au cours d'une concertation franche et loyale, les points qui ont été laissés dans l'ombre et qui nous semblent mériter quelques explications complémentaires.

Le texte voté n'est pas parfait : rien ne l'est. Il ouvre cependant la porte de l'espoir à ceux qui doutaient ou qui ne croyaient plus à notre volonté d'aboutir. Merci, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous être attachés à ce problème capital dès votre arrivée rue Saint-Dominique, et d'avoir mené les choses rapidement.

Mais après les fleurs, les épines et les zones d'ombre ! Ce sont celles qu'un rapporteur décèle toujours en parcourant les « bleus » du budget.

Il y a lieu de s'inquiéter de la pauvreté des dotations en crédits d'entretien et de fonctionnement : 7 p. 100 d'augmentation par rapport à 1975, autant dire une misère. Comment ferez-vous, comment ferons-nous pour faire face aux besoins. Certes, en ouvrant aux armées des autorisations de programme et des crédits de paiement supplémentaires — 290 millions de francs — affectés au chapitre d'entretien des matériels, le récent plan de relance a apporté un ballon d'oxygène. Mais qu'advient-il après ?

Pour l'achat des carburants, nous formulons la même observation. Nous atteignons un seuil critique. Ces dotations insuffisantes vont provoquer obligatoirement, pour l'armée de l'air, une diminution du nombre d'heures de vol d'entraînement. Je ne crains pas de dire tout net que c'est la sécurité de nos pilotes qui est en cause.

Avec de l'essence accordée parcimonieusement, de faibles crédits pour l'entretien des matériels, un budget de fonctionnement réduit, c'est, monsieur le ministre, à la vie même de nos unités que l'on porte atteinte !

Et que ferez-vous de nos appelés du contingent qui sortiront moins souvent de leurs casernements et séjourneront moins dans les camps, faute de moyens ?

Je crains — et tous les membres de la commission de la défense nationale le craignent aussi — que ces appelés, bien qu'étant mieux payés, et grâce à vous, ne perçoivent en 1976, moins bien encore que l'an passé, l'utilité d'un service national.

Je suis persuadé que nos jeunes, privés de moyens d'accomplir un service militaire efficace, n'en seront que plus perméables à certaines idées que la majorité de notre commission et moi-même combattons depuis longtemps.

Lors de l'examen de ce rapport en commission, et dans le seul souci de vous aider à obtenir une majoration des crédits qui vous ont été affectés, nous avions pensé supprimer par voie d'amendement les crédits d'un certain nombre de chapitres budgétaires, en particulier ceux qui seront alloués aux truis armées et à la gendarmerie, en matière d'entretien des immeubles, d'entretien des matériels et d'achat de carburant ou de combustibles opérationnels.

Cet amendement a été repoussé à une voix de majorité, car nous avons estimé que vous seriez sans doute en mesure, lors de la discussion de votre budget, de nous apporter sur ce point, les apaisements que nous attendons.

Il ne faut donc pas considérer le rejet de cet amendement comme une porte rapidement fermée, mais bien comme la volonté, exprimée par la commission de poursuivre avec vous le dialogue fructueux qui a toujours été le nôtre depuis le début de cette année.

D'une manière indirecte, nous envoyons donc la balle dans le camp du Gouvernement ; nous lui demandons avec insistance de prendre notre souhait en considération et d'envisager l'attribution d'une dotation supplémentaire pour les chapitres que nous estimons d'une manière évidente insuffisamment dotés.

Sous ces réserves, la commission a approuvé le titre III du budget des armées pour 1976. Elle sait, monsieur le ministre, que vos préoccupations rejoignent les siennes. Elle n'a pas oublié que sa caractéristique essentielle est d'accorder, en 1976, aux personnels de nos armées, une rétribution digne de leur fonction, digne aussi d'un Etat qui sait qu'il peut compter, comme par le passé, sur ses serviteurs. (Applaudissements sur les bancs de l'union des dévocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Rivière, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section commune et pour le service des essences.

**M. Paul Rivière, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en qualité de rapporteur pour avis de la section commune et du budget annexe des essences, j'évoquerai seulement quelques points qui me paraissent essentiels, laissant à mes collègues le soin de lire attentivement mon rapport écrit.

En ce qui concerne le S. D. E. C. E. auquel je porte, on le sait, un grand intérêt, je me bornerai à déplorer que l'on n'ait pas cru possible, cette année encore, de lui accorder la moindre création de poste.

Le S. D. E. C. E. connaîtra donc les mêmes difficultés que par le passé en matière de traitement de l'information et surtout pour la surveillance de certaines stations. D'ores et déjà, il a été nécessaire de prélever, sur les effectifs généraux du service, un certain nombre de gardes pour assurer aux installations les plus sensibles le minimum de protection indispensable. Je l'ai dit l'année dernière, et je le répète : il n'est pas logique de consacrer des investissements importants à la mise en place d'installations modernes et coûteuses, et de refuser ensuite les personnels nécessaires à leur protection. A ce propos, je ne parlerai que pour mémoire de la surprise qui a été la mienne — j'en ai fait état dans mon rapport écrit — lorsque j'ai vu un journal du soir — *Le Monde* des 12 et 13 octobre — publier sur trois colonnes un article fort intéressant sur le budget du S. D. E. C. E. pour l'année à venir, alors que mon rapport n'avait pas encore été soumis à la commission de la défense nationale !

**M. Albert Voilquin, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Très bien !

**M. Paul Rivière, rapporteur pour avis.** Je parlerai plus longuement du service de santé qui connaît de sérieuses difficultés sur le plan des personnels.

En ce qui concerne les médecins et les pharmaciens, il semble que la réforme de leur statut ait en grande partie dissipé le malaise qui les affectait.

En revanche, le service de santé doit faire face à un déficit croissant d'infirmières et d'aides soignantes, particulièrement dans la région parisienne. C'est là, sans aucun doute, le problème le plus grave du service.

Deux chiffres me paraissent significatifs à cet égard : alors que le taux d'encadrement en personnel paramédical par lit occupé était en 1969 de 0,85 dans le secteur public — et l'on reconnaissait dès l'époque qu'il était insuffisant — il ne dépasse pas actuellement 0,52 dans les hôpitaux des armées.

Ce sous-encadrement procède de plusieurs causes. La principale est bien entendu la faiblesse des effectifs budgétaires aucune création de poste n'a été retenue dans le projet de budget pour 1976, et ces faibles effectifs ne peuvent même pas être garantis, en région parisienne tout au moins.

En outre, on a noté une accélération du nombre des départs au cours des trois premières années : les conditions de travail, en effet, sont pires que dans le secteur civil — ce qui n'est pas peu dire — et les rémunérations sont moindres.

Certes, un crédit de 3 700 000 francs a été inscrit au budget de 1976, grâce auquel les infirmières militaires pourront bénéficier d'une prime d'attachement et d'une prime spécifique à la région parisienne.

On peut penser que cette mesure aura un retentissement heureux, mais il n'en demeure pas moins qu'elle ne permettra pas d'atteindre la parité avec les infirmières du secteur civil, qui ont elles-mêmes obtenu tout récemment deux primes identiques. C'est ainsi que la prime dite de « sujétion spécifique », que réclamaient les infirmières militaires — et qui seule aurait pu permettre un rattrapage véritable — ne leur a pas été accordée.

Déjà grave, la situation deviendra véritablement dramatique si aucune mesure sérieuse de redressement n'est prise l'an prochain. L'ouverture du futur hôpital du Val-de-Grâce est en effet prévue pour la fin de 1977 ou le début de 1978. Sans une augmentation significative des effectifs des infirmières, sa mise en service ne pourra qu'entraîner la fermeture d'autres hôpitaux militaires...

**M. Albert Voilquin**, président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Pas d'accord !

**M. Paul Rivière**, rapporteur pour avis... et cela ne manquera pas de troubler des médecins généraux des armées.

Le budget annexe des essences n'appelle pas de commentaires particuliers. J'indiquerai seulement que les cessions de carburants faites par le service des essences en 1975 seront pratiquement identiques à celles de 1974 et que, pour 1976, les quantités de carburants accordées aux armées correspondront à la stricte reconduction des volumes de 1975.

Ce n'est pas au service lui-même que nuiront ces économies, bien entendu, mais aux armées elles-mêmes qui voient ainsi, depuis plus d'un an — et pour combien de temps encore ? — réduire leurs moyens d'une manière préoccupante.

Le projet de loi de finances prévoit, dans son article 74, la suppression du budget annexe des poudres. Cette mesure était attendue : le budget annexe n'avait été conservé, en 1975, que comme un cadre commode pour retracer un certain nombre d'opérations de liquidation.

Votre rapporteur voudrait cependant évoquer — et ce sera sa conclusion — la situation des personnels ouvriers de la Société nationale des poudres et explosifs.

Lors de la création de cette société, on a donné à ses personnels la possibilité, soit d'accéder au statut d'ouvrier d'Etat, soit de demeurer soumis aux conventions collectives du secteur de la chimie. Ils ont donc opté, selon ce qui leur a paru être leur intérêt, pour un statut ou pour l'autre.

Mais le fait, pour des personnels exécutant les mêmes tâches dans les mêmes établissements, voire les mêmes ateliers, d'être régis par des statuts différents est devenu rapidement une source de tensions, lesquelles se sont singulièrement aggravées depuis quelques mois.

En effet, non seulement les horaires de travail sont différents dans l'un et l'autre cas, mais encore et surtout, les rémunérations des ouvriers d'Etat ont augmenté de 15 p. 100 depuis le début de l'année, tandis que les salaires de leurs camarades progressaient au même rythme que ceux du secteur de référence, soit de moins de 5 p. 100.

On peut, certes, faire observer que les intéressés subissent là les conséquences fâcheuses d'un choix qu'ils ont librement fait. Pourtant, il ne me semble pas souhaitable de retenir cette objection. Mieux vaudrait sans doute, pour tenter de remédier à une situation qui pourrait, dans l'avenir, se détériorer gravement, ouvrir de nouveau, pendant un certain temps, le délai d'option.

En terminant, et répondant en cela aux souhaits de la commission de la défense nationale, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir prendre en considération les observations que je viens de présenter concernant : le manque de personnel de gardiennage du S. D. E. C. E. ; l'effectif notablement insuffisant — et j'insiste sur ce point — des infirmières du service de santé ; la pénurie des carburants destinés à couvrir les besoins essentiels des armées ; la remise en ordre du traitement des ouvriers de la Société nationale des poudres et explosifs.

Sous ces réserves, j'émet, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, un avis favorable à l'adoption des crédits de la section commune et du budget annexe des essences. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président**. La parole est à M. Beucler, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Air.

**M. Jean-Jacques Beucler**, rapporteur pour avis. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, pour ne pas vous obliger à subir la lecture d'un rapport aride et un peu long — qui est au demeurant à votre disposition — je me contenterai de traiter des aspects essentiels du budget de la section Air pour 1976, en faisant ressortir ses points faibles sans toutefois laisser dans l'ombre ses points forts.

Contrairement aux années précédentes, l'accent n'est plus à mettre sur la situation des personnels. Ce souci est, sinon effacé du moins très atténué : les soldes connaissent une augmentation sérieuse qui n'a pas été systématiquement hiérarchisée, fait rare que devrait bien méditer le secteur civil.

Mais une remarque s'impose. Il serait fâcheux de laisser s'accréditer l'idée que le budget de la défense est avantagé. Certes, il passe de 2,91 p. 100 à 2,95 p. 100 du produit national brut, mais cette hausse ne couvre même pas le coût de la revalorisation de la condition militaire.

En effet, l'application des nouveaux statuts et l'amélioration du service national représentent une dépense de 1 600 millions de francs, c'est-à-dire environ 0,1 p. 100 du P. N. B. estimé à 1 695 milliards de francs.

La simple reconduction du pourcentage de l'an passé et la couverture des mesures nouvelles auraient dû amener le budget des armées à un niveau égal à 3 p. 100 du P. N. B. et non pas à 2,95 p. 100. Force est alors de reconnaître que la part du budget consacrée à la capacité proprement dite des forces armées sera inférieure à celle de l'an dernier.

Si la récession au P. N. B. est contestable parce qu'elle repose sur une estimation, la même démonstration peut être faite par rapport au budget de l'Etat : la part du budget de la défense dans ce dernier passe de 16,9 p. 100 à 17,06 p. 100, alors qu'en tenant compte de l'amélioration de la condition militaire elle aurait dû atteindre 17,45 p. 100.

Il convient donc de nuancer son optimisme : la bataille des personnels est gagnée, mais au prix du reste, c'est-à-dire du fonctionnement au titre III et de l'équipement au titre V.

Depuis 1973, le budget de la section Air a décroché de la progression générale du budget de l'Etat et du budget des armées. Les bilans financiers fournis par le ministère de la défense en témoignent.

Officiellement le pouvoir d'achat de l'armée de l'air s'est accru de 5,8 p. 100 pour le titre III mais il a, en revanche, diminué de 3 p. 100 pour les autorisations de programme et de 2,6 p. 100 pour les crédits de paiement. Mais comme ces pourcentages ne tiennent pas compte de la dérive des prix, la perte réelle de pouvoir d'achat depuis trois ans est d'environ 25 p. 100.

Il suffit, pour s'en rendre compte, de se référer aux indices des prix de l'I. N. S. E. E. et aux augmentations constatées dans les différentes industries de pointe intervenant dans les réparations et les fabrications aéronautiques.

J'examinerai successivement le titre III et le titre V.

Dans le titre III, je retiendrai trois points critiques : les carburants opérationnels, l'entretien programmé des matériels et le fonctionnement des bases et des services.

Les insuffisances budgétaires dans le chapitre des carburants opérationnels se traduisent, en argent, par un manque de soixante-dix millions de francs et, en heures de vol, par une activité réduite à treize heures par mois et par pilote sur avion de combat.

Or l'expérience montre que quinze heures de vol par mois est un minimum pour maintenir la qualité de l'entraînement. En dessous de ce seuil, le pilote régresse, ce qui ne peut que nous inquiéter. Je vous rappelle d'ailleurs que le minimum admis par l'O. T. A. N. est de dix-huit heures par mois et par pilote, sur avion de combat. Sans un complément de soixante-dix millions de francs, ce sont la valeur et la sécurité des pilotes qui seront en jeu.

Le déficit dans le domaine de l'entretien programmé des matériels sera de l'ordre de 60 millions en 1975 et devrait plus que doubler en 1976 du fait des insuffisances cumulées. En effet, les augmentations de dotations n'ont pas suivi la progression réelle du coût de la main-d'œuvre.

La situation est si grave que la mise en réparation du matériel d'équipement a été stoppée du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre dernier, sauf pour les matériels dits « critiques » et pour quelques commandes dont la suppression aurait entraîné l'arrêt de certaines petites entreprises.

Le plan de charge de mise en réparation aura donc été diminué de 15 p. 100 en 1975 ; il le sera de 30 p. 100 en 1976 dans l'espoir de réduire de moitié le déficit pour l'ensemble des deux gestions 1975-1976.

Cette mesure de restriction aura une incidence fâcheuse, d'une part, sur la disponibilité de l'armée de l'air et, d'autre part, sur l'industrie : elle va en effet à l'encontre du plan de soutien économique.

La revalorisation de 7 p. 100 du budget de fonctionnement des bases et des services est loin de compenser les hausses. La situation s'aggrave. Il manque plus de cent millions pour l'ensemble, c'est-à-dire l'énergie électrique, le fuel, les déplacements, l'hygiène, l'entretien des locaux, etc.

La recherche des économies a été telle depuis ces dernières années qu'on ne peut plus désormais en réaliser qui soient significatives. Faut-il encore réduire la consommation de fuel domestique ? Les bases font déjà 30 p. 100 d'économie de chauffage, au lieu des 20 p. 100 prévus initialement. C'est ainsi que la base aérienne de Luxeuil a arrêté de chauffer ses locaux le 13 avril. Quand on connaît le climat de la Haute-Saône on imagine aisément les effets de ces économies.

Les insuffisances du titre III affectent la vie de chaque jour : elles finiront par atteindre la capacité opérationnelle de l'armée de l'air et le moral du personnel.

L'effet positif de l'augmentation des rémunérations risque d'être neutralisé par la dégradation progressive des conditions de vie et de travail sur les bases.

Quant au titre V, comme je le disais précédemment, il accuse officiellement une perte de pouvoir d'achat.

Dans ces conditions, l'objectif du projet de budget est de maintenir une certaine cohérence dans l'environnement opérationnel des moyens existants.

A cet effet, les chapitres de soutien, c'est-à-dire ceux qui concernent les matériels techniques au sol, l'infrastructure technico-opérationnelle et l'équipement électronique, ont été rehaussés au niveau strictement nécessaire. En contrepartie, les programmes ont subi des étalements : certains développements exploratoires et certaines fabrications ont même été écartés.

Je ne citerai que quelques exemples : sur les trente Jaguar qui correspondent au solde de la commande de deux cents que la France s'était engagée à passer, dix seulement furent retenus : la commande de onze Mirage F1 inscrite au projet de budget initial a été différée ; il en est de même de la deuxième tranche de missiles sol-air Crotale, qui entre pourtant pour une part déterminante dans le système de défense aérienne.

En matière d'infrastructure, reconnaissons en revanche que l'essentiel du programme sera poursuivi. Il concerne : l'amélioration des logements et des conditions de vie des sous-officiers et des hommes du rang ; la réalisation d'abris bétonnés pour avions de combat ; l'achèvement de la première phase de reconstruction de l'école de Rochefort.

Telle est, rapidement brossée, la situation de l'armée de l'air. Comme une grande entreprise industrielle, elle ne peut pas être mise en faillite du jour au lendemain. Mais notons que cette année, pour ne pas se mettre en cessation de paiement, elle a dû arrêter l'envoi de matériels en réparation et ne pas entreprendre certains travaux d'infrastructure. En outre, la fabrication du deuxième prototype de l'avion de combat futur — l'A. C. F. — a été différée. Ce sont, quand même, monsieur le ministre, des motifs d'inquiétude.

La question qui se pose est de savoir si nous voulons oui ou non une armée de l'air moderne et efficace.

Il ne m'appartient pas d'en définir les missions, mais je me crois autorisé à rappeler quelques évidences sur le rôle des forces aériennes. La campagne de 1940, la plupart des guerres d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient ont suffisamment démontré que les conflits armés étaient gagnés ou perdus selon que la supériorité aérienne et la capacité de pénétration dans les défenses adverses étaient acquises ou non.

Notre défense repose essentiellement sur nos forces nucléaires de dissuasion ; nous l'admettons. Aussi, pour éviter une issue fatale, est-il indispensable de maîtriser, à son début, toute crise. En vérité, la violation de l'espace aérien n'aurait pas le caractère sacrilège et inacceptable d'un franchissement terrestre des frontières, qui, lui, soulèverait le problème de l'emploi des armes nucléaires.

Les agressions aériennes pourraient donc être volontairement limitées pour rester en-dessous du seuil de riposte nucléaire. L'adversaire trouverait ainsi le moyen de tourner la dissuasion nucléaire, tout en s'attaquant au potentiel et au moral du pays. C'est alors que nos forces aériennes classiques deviendraient, en période de crise, l'outil privilégié du Gouvernement par leur aptitude à s'opposer aux agressions de l'adversaire et par leur capacité de riposte jusque chez lui. Encore faut-il, pour y parvenir, que les personnels soient parfaitement entraînés et qu'ils disposent d'avions modernes en nombre suffisant et aux performances comparables à celles des appareils adverses.

En conclusion, le budget de la section Air pour 1976 est marqué de l'effort entrepris par le Gouvernement pour revaloriser la condition militaire.

Voire rapporteur ne peut qu'enregistrer avec satisfaction l'ensemble des mesures arrêtées et émet à cet égard un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Air.

Néanmoins, il déplore que l'amélioration de la condition militaire se soit faite au détriment de la capacité des forces.

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** Très bien !

**Jean-Jacques Beucier, rapporteur pour avis.** Il demande au Gouvernement que soient très prochainement levées les graves incertitudes qui pèsent sur l'avenir des matériels aériens futurs nécessaires à la défense du pays.

Pour conclure, je citerai cette réflexion de Lyautey, qui reste d'actualité : « Il faut avoir une réelle force d'âme pour garder dans une paix qui se prolonge ses ressorts constamment tendus vers d'hypothétiques batailles. » (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Noal, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Forces terrestres.

**M. Pierre Noal, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, réfléchir à propos du budget des forces terrestres pour 1976 demande quelques précautions.

En effet, trois éléments nécessaires à l'appréciation sont jusqu'à présent restés obscurs dans notre esprit.

En premier lieu, ce budget est-il un budget de transition ou bien encore un budget d'obligation conjoncturelle, ne comportant pas d'engagements ultérieurs automatiques ?

En d'autres termes, représente-t-il l'attente de la mise au point d'un quatrième plan militaire dont le budget de 1977 serait la première étape et dont l'enveloppe ne serait, en aucune mesure, conditionnée par les décisions prises en 1976 ?

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** Très bien !

**M. Pierre Noal, rapporteur pour avis.** En deuxième lieu, quel sera l'aspect des forces terrestres et donc quels seront leurs besoins lorsque leur redéploiement et leur réorganisation seront déterminés ?

En troisième lieu, quelles missions seront assignées à ces forces ainsi redéfinies dans le contexte de la dissuasion nucléaire ?

Il faut être attentif à cet aspect du problème. En effet l'apparition, dans notre réflexion, du désir de mettre en place une force conventionnelle anormalement hypertrophiée pourrait inciter nos adversaires potentiels à penser soit que nous ne croyons pas nous-mêmes à la valeur dissuasive de nos armes nucléaires, soit que nous sommes enclins à n'envisager l'usage de la force nucléaire qu'après des combats conventionnels durs et prolongés.

Cependant, réfléchir aux missions des forces conventionnelles uniquement à partir des données d'un conflit nucléaire, c'est dangereusement rétrécir l'ampleur du problème.

On peut imaginer que les forces conventionnelles aient à faire face à quatre ordres de situations.

En premier lieu, il peut s'agir de missions extérieures, hors de l'hexagone, pour régler des conflits très locaux où des personnes, des biens, des intérêts français se trouvent menacés. De telles missions relèvent de la force d'intervention extérieure où la dissuasion nucléaire ne joue aucun rôle.

En deuxième lieu, les forces conventionnelles peuvent intervenir dans un conflit où la France seule se trouverait confrontée à un adversaire détenteur de l'arme atomique. En la circonstance, les forces conventionnelles n'auraient à tenir qu'un rôle limité et presque symbolique, car seule la dissuasion nucléaire pourrait être efficace.

En troisième lieu, il peut s'agir de la participation, au sein d'une alliance dotée de l'arme atomique, de nos forces conventionnelles à un conflit contre un adversaire disposant lui-même de cette arme.

L'appréciation de l'importance de notre contribution conventionnelle devrait alors, dans une large mesure, être fonction de l'influence qu'il convient de conférer à la France au moment des tractations intervenant au cours ou au terme du conflit.

Dans cette hypothèse, ne devrait-on pas pouvoir aligner des forces conventionnelles qui, compte tenu de l'importance de notre population et de notre capacité de production, correspondraient à celles de nos partenaires, rapportées aux mêmes critères ?

On en arriverait alors à adopter une attitude quelque peu paradoxale : dans ce cas, il faudrait déterminer notre force conventionnelle beaucoup plus au regard de celle des partenaires qu'au regard de celle des adversaires.

En quatrième lieu, considérons le cas où la France, seule, serait entraînée dans un conflit qui l'opposerait à une puissance ne disposant pas de l'arme atomique, et je pense à ce qu'on pourrait appeler une « guerre civile européenne ».

Un tel conflit aurait vraisemblablement des motivations beaucoup plus idéologiques que stratégiques ou économiques. L'emploi de l'arme nucléaire stratégique serait alors bien aléatoire. A la rigueur, l'usage de la force nucléaire tactique, comme une artillerie « anti-forces », pourrait être envisagé, mais il faudrait tenir compte du contexte psychologique qui entoure en général ce genre d'affaire et du risque d'escalade atomique qu'une telle attitude pourrait entraîner au niveau des alliés de l'adversaire sur le plan idéologique.

Dans cette hypothèse, il conviendrait d'apprécier l'importance de nos forces conventionnelles au regard des forces de même nature des divers adversaires potentiels.

Je pense que ces considérations schématiques et élémentaires n'échappent pas aux responsables de la réorganisation des forces terrestres.

Il appartient au Gouvernement d'éclairer l'Assemblée sur les capacités comparées des forces conventionnelles et d'indiquer si, en l'état, l'indépendance nationale est assurée et si les Français peuvent raisonnablement espérer vivre sous les seules lois qu'ils se donnent.

Ces éclaircissements n'étant pas encore apportés, nous pourrions conclure qu'il n'est pas possible de porter un jugement fondé sur le budget des forces terrestres.

Mais d'autres considérations méritent notre attention.

Dans leur immense majorité, les membres de la commission de la défense nationale se sont prononcés pour la détention des armes de la nation par l'ensemble des citoyens : c'est le service militaire universel et obligatoire.

Cela implique, pour les forces terrestres, quelles que soient les autres considérations, qu'il faut nourrir, loger, vêtir, former, armer 330 000 hommes dont 216 000 appelés.

Je ne peux pas présenter le budget des forces terrestres hors de ce choix et je dois m'interdire toute espèce d'extrapolation faisant intervenir des hypothèses de réductions massives d'effectifs qui mèneraient à une sélection dans le droit de détenir et d'utiliser des armes de la nation.

Tant que la position de la commission n'aura pas varié sur ce point, je me demanderai si les crédits qui nous sont proposés sont en mesure de répondre aux obligations imposées par ce choix, tout en sachant bien qu'il ne saurait être question de laisser l'armée devenir une vaste colonie de vacances du genre « boy-scout », où l'on passerait le certificat d'études, où l'on apprendrait à conduire ou à nager, où l'on se ferait une musculature et où nous oublierions que le jeune est là pour devenir un combattant capable de défendre sa liberté avec les armes qu'il s'est données.

Cela implique une formation physique, certes, mais aussi une formation de combattant individuel, une formation de combattant en unité, une formation de combattant opérationnel.

Les 13 762 085 000 francs du budget de la section Forces terrestres permettent-ils de faire face à ces obligations ? C'est la première partie du problème. Nous pouvons y répondre.

Cette somme rend-elle l'armée de terre apte à s'équiper et à s'entraîner pour répondre aux obligations des quatre hypothèses d'engagement que j'ai évoquées ? C'est la deuxième partie du problème. Le Gouvernement ne manquera pas d'y répondre.

Selon l'habitude, nous examinerons le titre III dont les crédits s'élèvent à 8 852 636 000 francs.

Pour les première et troisième parties, qui représentent les prêts et les soldes ainsi que les charges sociales y afférentes, les crédits s'élèvent à 5 764 612 000 francs ; ils sont en augmentation de 30,24 p. 100 par rapport à l'année dernière, ce qui est important.

Mais cette évolution est convenable et découle de nos propres décisions concernant la condition militaire. Il n'y a donc pas à y revenir.

Pour le reste du titre III, le montant des crédits atteint 3 088 024 000 francs, soit 9,75 p. 100 de plus qu'en 1975, ce qui est moins brillant et ne correspond pas aux hausses de prix constatées en 1975. Il s'ensuit obligatoirement que pour les quatrième, cinquième et septième parties les prétentions sont limitées.

L'alimentation continuera vraisemblablement à être convenable, grâce au système du réajustement trimestriel et à l'utilisation de cuisiniers civils mais payés — il faut le souligner — sur les primes d'alimentation par les corps eux-mêmes.

Pour le chauffage, la dotation est augmentée de 6,6 p. 100. A l'évidence, il ne sera pas possible de chauffer convenablement, surtout si l'hiver est rigoureux.

La masse des crédits d'entretien des personnels et des dépenses diverses, qui devait augmenter de 130 p. 100 théoriquement de 1973 à 1977, n'a progressé, de 1973 à 1976, que de 58 p. 100. On sera donc loin de compte. Le linge n'est pas près d'être lavé au corps.

La masse des crédits de casernement, apparemment accrue de 21,5 p. 100, ne l'est en réalité que de 5,7 p. 100 en raison du transfert, du chapitre 35-11 au chapitre 34-12, de 2,2 millions de francs destinés aux casernements des forces françaises d'Allemagne. L'entretien des casernements ne sera donc pas facile.

Les crédits « vie courante » visent en particulier les salaires des personnels civils, les frais divers de bureau, les transformations de permis et, à ce titre, un crédit de quatre millions de francs est prévu. Il semble difficile de « boucler » dans ces conditions.

Les crédits destinés aux activités passent de 418,2 millions de francs à 503,4 millions de francs, soit 20,4 p. 100 d'augmentation.

Une telle majoration serait fort heureuse si, dans la somme inscrite, n'étaient inclus 48 millions de francs destinés aux voyages gratuits des appelés et 4 millions de francs réservés à la formation Hawk. Il ne reste en fait, pour les activités militaires des appelés, que 451,4 millions de francs, et l'augmentation n'est plus que de 7,9 p. 100.

Rien ne pourra donc être fait pour améliorer les activités de formation du combattant, au contraire.

Quant à l'entretien des immeubles, la dotation augmente théoriquement de 2 p. 100. En fait, par le jeu des transferts, l'augmentation est de 12 p. 100, ce qui permettra de porter le taux d'entretien à 8,64 francs le mètre carré en France et à 12,15 francs ailleurs. Cela est satisfaisant.

Les crédits destinés à l'entretien des matériels programmés augmentent de 6 p. 100. Il faudra, dans ces conditions, limiter l'usure en diminuant l'entraînement pour rester dans l'enveloppe.

Il ressort de ces considérations que la condition militaire est améliorée, mais que les possibilités d'hébergement, d'entraînement et de formation sont très limitées en l'état du titre III.

Il est évident que nous sommes très loin du plan prévu concernant l'amélioration des conditions du service militaire. En effet, pour couvrir, outre l'année du service les périodes précédentes et suivantes, ce plan, étalé sur deux ans, exigeait 800 millions de francs par an.

C'était un très beau plan glissant, mais il fut si glissant qu'il a glissé dans l'oubli.

C'est la troisième fois que je suis conduit à analyser le budget des forces terrestres devant la commission de la défense nationale et devant l'Assemblée et, chaque fois, je dois exprimer mon inquiétude sur les possibilités offertes aux forces terrestres par le budget.

Pourtant, tous les ans, des redéploiements internes sont effectués en vue d'obtenir un meilleur rendement ; mais notre conclusion est toujours la même.

Cela nous a conduits à réfléchir sur les causes profondes de cet état de fait.

Nous nous sommes efforcés de déterminer la masse monétaire minimale permettant aux forces terrestres de subsister en leur état, sans progression mais sans dégradation, et nous avons estimé qu'un programme de 79 milliards de francs réparti sur cinq ans permettrait d'assurer cette stagnation, soit, en moyenne, 15 milliards par an ; c'est ce chiffre que j'avais cité en mai, à cette tribune.

Si ce niveau de ressources n'est pas dépassé, aucun redéploiement, aucune adaptation ne peut permettre d'améliorer le destin des forces terrestres.

Quant au titre V, son analyse sera brève. Il représente 5 847 millions de francs en autorisations de programme et 4 909 millions en crédits de paiement.

La dotation pour création de casernements passe de 185 millions à 147 millions de francs. Il est donc impossible, par la voie budgétaire, de sortir de l'ornière l'hébergement des troupes. Il est alors impérieux, pour ce faire, de trouver une méthode différente.

En ce qui concerne le matériel, seront commandés en 1976 vingt A. M. X. 10 R. C. et leurs munitions, quatre-vingts A. M. X. 10 P. et P. C., soit 70 p. 100 des besoins, et 330 V.A. B. Aucune commande d'hélicoptère S.A. 341 ne sera passée alors qu'il aurait fallu vingt appareils de ce type ; aucun achat de camions tactiques n'aura lieu, alors qu'il en fallait 1 000. Autrement dit, les moyens de la mobilité sont réduits à 55 p. 100 des besoins.

Par ailleurs, 140 postes de tir Milan et 32 postes de tir Hot sont maintenus : les moyens antichars sont maintenus à 100 p. 100.

Il faut également noter que dix postes Roland 1 sont maintenus, ainsi que l'amélioration du Hawk : les moyens antiaériens sont donc maintenus à 50 p. 100 pour le Roland et à 100 p. 100 pour le Hawk.

Le 155 G. C. T. est annulé ; le système Attila est supprimé : les feux classiques sont supprimés à 100 p. 100 ; l'artillerie sol-sol suscite quelques inquiétudes.

L'arme individuelle 5,56 est réduite à néant. Le lance-roquettes antichar de 89 millimètres existe toujours, mais les roquettes sont supprimées : l'armement d'infanterie est maintenu à un niveau très bas.

Le réseau de transmission R. L. T. A. est réduit de 17 p. 100, ce qui entraîne un retard de un an, et les 25 A.M.X. 30 poseurs de ponts sont supprimés : les moyens de commandement sont réduits à un taux infime ; quant aux moyens de franchissement, ils sont réduits à néant.

Que faut-il conclure ?

C'est très simple : l'équipement des forces terrestres représenté en 1975 les deux tiers de ce qu'il aurait théoriquement dû être en 1970.

Le 16 octobre 1975, ayant entendu cette analyse du budget des forces terrestres, la commission de la défense a donné mission à son rapporteur pour avis, d'abord d'accepter le titre III du budget de la section « Forces terrestres » malgré son insuffisance en matière d'entretien et d'entraînement, en raison de l'important effort consenti pour la condition militaire ; ensuite, de refuser le titre V du budget des forces terrestres, pour insuffisance de ressources, la faiblesse des crédits mis ainsi à disposition risquant d'abaisser tellement le niveau des études et des équipements acquis qu'il est à craindre que l'efficacité mais aussi la sécurité des forces terrestres ne soient définitivement compromises. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Crespin, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Marine.

**M. Roger Crespin, rapporteur pour avis.** Rapporteur pour avis du budget de la marine, je n'évoquerai que les points les plus importants de mon rapport écrit et je jugerai ce budget en fonction du rôle primordial qui incombe à nos forces navales — rôle mal connu des Français et pourtant défini par le Président de la République et le Gouvernement — dans le cadre de la politique générale de notre pays, à l'égard d'un monde où la France n'a aucune visée expansionniste, mais qui demeure singulièrement dangereux malgré les apparences, ce qui impose une vigilance de tous les instants et réclame d'impérieux sacrifices de la part de la nation si elle veut préserver son indépendance et sauvegarder la paix en assurant sa sécurité.

Préfaçant en 1928 un livre sur la guerre navale, le vice-amiral Ronarc'h, qui commanda durant la première guerre mondiale nos forces navales dans la zone des armées du Nord, déclarait : « En somme, si la marine n'est pas connue, c'est qu'elle ne s'est pas donnée la peine, ou même qu'elle a refusé de se faire connaître. »

Ce jugement est sévère et vaut d'être médité.

Certes, les choses ont évolué et ont aujourd'hui une autre dimension. Certes, des efforts méritoires sont entrepris par le commandement pour faire connaître notre marine, mais ces efforts doivent être amplifiés si nous voulons que la nation prenne conscience de l'importance des missions de défense — et aussi de « service public » — qui incombent à nos forces navales dès le temps de paix.

Quel parlementaire n'a pas, dans sa circonscription ou à proximité immédiate, un régiment, une brigade, une compagnie de gendarmerie, une base aérienne ? Il peut constater l'importance de l'effort à accomplir pour les intégrer dans la nation ? A plus forte raison, nos forces navales, dont le développement est rendu indispensable par la longueur de nos frontières maritimes et les nécessités de notre influence dans le monde, doivent consentir un intense effort d'intégration du fait que leur présence se limite à quelques ports militaires et à quelques bases outre-mer.

L'importance des missions de la marine m'amène à dénoncer l'insuffisance de notre budget de défense et, à l'intérieur de celui-ci, la trop faible part faite au budget de la marine : que deviendraient en effet tous les efforts consentis en faveur de notre jeunesse, de la santé publique, de l'éducation, des conditions de travail — tous efforts au demeurant indispensables — si notre politique étrangère ne pouvait s'appuyer sur une politique de défense, seule garante de notre sécurité et de notre indépendance ?

Je ne reviendrai pas, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les statuts et la condition militaire qui ont donné lieu dans cette enceinte, il y a peu de jours, à un débat peut-être trop vite « enlevé », mais qui avaient été étudiés en profondeur par la commission et au cours de multiples réunions où vous avez pratiqué une large concertation avec les intéressés.

La conclusion de ce débat, que demandait depuis des années l'Assemblée nationale, fait bonneur au Gouvernement et au Parlement qui reconnaissent à leur juste valeur les mérites de nos armées, et demandent à la nation tout entière d'accepter les sacrifices que requièrent nos forces de défense et ceux qui, à tous les échelons, en assurent la permanence, grâce à leur sens du devoir et du service de notre pays.

C'est un effort méritoire, qui doit être poursuivi sans relâche.

Mais, dans tout cela, quelle est la part de la marine ?

Dans l'ensemble du titre III du budget des armées, cette part n'a cessé de décroître depuis 1971 : de 16,5 p. 100 il y a cinq ans, elle est tombée aujourd'hui à 14,20 p. 100. Et le titre III recouvre non seulement la condition de nos marins, mais aussi l'entretien de la flotte, donc sa disponibilité.

Il en est de même pour le titre V, relatif aux constructions neuves : cette part est passée, au cours de la troisième loi de programme, de 20,41 p. 100 à 18,19 p. 100 dans le présent projet de budget. Et, pourtant, la disparition de certaines de nos bases d'outre-mer exige plus que jamais le maintien à un niveau élevé de notre potentiel aéronaval dans le monde. En outre, la marine se consacre aujourd'hui pleinement au développement des forces navales nucléaires, tant du point de vue du matériel que du personnel ; or le poids de cet effort indispensable doit être pris en compte dans le budget.

L'équilibre entre les titres n'est pas une fin en soi. Ce qui est en revanche nécessaire, c'est l'homogénéité entre les différents facteurs qui conditionnent la valeur d'une marine.

Avant la réforme des statuts, nous pouvions nous interroger : A quoi bon une marine moderne et sophistiquée si la valeur de ses équipages n'est pas assurée par une juste rétribution et des conditions de vie semblables à celles des autres corps de la nation ?

Il ne faut pas que demain nous puissions dire : A quoi bon des officiers, des officiers-marinières, des marins de valeur si, faute de moyens, nous ne suivons pas les évolutions impératives de la technique et si, de ce fait, ils ne peuvent remplir pleinement leur rôle ?

Qu'ils puissent remplir pleinement leur rôle, tel est, monsieur le ministre, le but que vous vous êtes assigné dans un contexte économique difficile : le plan de soutien à l'économie qui a apporté une aide substantielle à notre marine et à nos arsenaux doit être suivi d'un véritable plan de soutien à notre défense. C'est à cette seule condition que votre projet de budget pour 1976, budget de transition vers une réorganisation de nos forces armées, sera acceptable.

Je vous poserais maintenant quelques questions qui découlent des préoccupations que je viens d'énoncer.

Pour remplir ses missions, participer à la dissuasion nucléaire, surveiller et défendre nos approches maritimes, conserver sur mer la liberté d'action qui s'impose, participer aux tâches de service public sans nuire aux impératifs de défense, des moyens sont indispensables.

Or les stocks de combustibles opérationnels diminuent progressivement, en fonction, il est vrai, de circonstances dont le Gouvernement français n'est pas responsable. Il apparaît plus urgent de les reconstituer qu'opportun d'y puiser. Et, pourtant, les combustibles sont nécessaires à la navigation, donc à la formation et au moral de nos marins.

Qu'envisagez-vous, monsieur le ministre, pour pallier cette situation ?

Six Super Etendard seulement pourront être construits sur le budget pour 1976. Dans quelles conditions sera réalisée la série, c'est-à-dire dans quels délais et avec quel nombre d'appareils ? La pontée d'un seul porte-avions en comporte quarante, et il faut prévoir les rechanges et les indisponibilités.

A quelle date notre premier bâtiment de surface à propulsion nucléaire, le porte-hélicoptères 75, verra-t-il le jour ? Cela est très important du point de vue tant technique que stratégique, et je suis inquiet devant la faiblesse des crédits de paiement et des autorisations de programme.

S'agissant des sous-marins nucléaires d'attaque, des autorisations de programme d'un montant de 150 millions de francs sont prévues, ce qui est encourageant. Pouvons-nous espérer que ce programme sera accéléré ? Notre retard est important dans ce domaine.

Il serait également indispensable que soit définie la flotte logistique nécessaire à la France dans les quelques années à venir, avec un calendrier de réalisations, et que soit mise en place, pour l'ensemble de nos forces navales, une planification nécessaire à la construction d'une marine homogène adaptée à une stratégie déterminée. Quelles sont à ce sujet les intentions du Gouvernement ?

Il reste un point noir : la situation de notre aviation de patrouille maritime, l'un des instruments strictement indispensables de notre stratégie et de la surveillance de nos approches maritimes comme de nos intérêts dans le monde dès le temps de paix ; je n'en veux pour preuve que le déploiement de nos appareils à Nouméa, à Djibouti, aux Antilles, en Guyane.

Il s'agit du remplacement des Neptune et des Breguet-Aubert Mark I — appareils actuellement employés par l'Allemagne de l'Ouest, le Pakistan, les Pays-Bas et, naturellement, la France — dont le programme résultait d'une coopération entre différents pays d'Europe occidentale.

Entre 1970 et 1974, des discussions ont eu lieu entre la République fédérale d'Allemagne, la Hollande et la France, mais ces discussions semblent actuellement interrompues. Le coût du programme Atlantic Mark II est certes élevé, mais la mise en place d'une solution, quelle qu'elle soit, exigera un long délai ; il se révèle dès à présent utile de la définir. J'estime, pour ma part, qu'il est souhaitable de tout tenter pour s'orienter vers le Breguet-Atlantic Mark II, afin d'utiliser notre propre industrie aéronautique, dont nous connaissons les mérites et les remarquables réalisations techniques.

Qu'est-il actuellement envisagé pour satisfaire à cette exigence ?

Enfin, monsieur le ministre, pour répondre à certaines préoccupations qui se sont exprimées, je vous demande de confirmer — car je crois qu'il en est ainsi — que les incidences budgétaires du redéploiement de nos forces navales représentent peu au regard des considérations d'ordre stratégique qui ont motivé cette opération.

Sous réserve de ces quelques remarques, la commission de la défense nationale et des forces armées recommande à l'Assemblée le vote des crédits du budget pour 1976 relatifs à la marine nationale. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** La parole est à M. Max Lejeune, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section Gendarmerie.

**M. Max Lejeune, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, avant toute analyse du budget de la gendarmerie pour 1976, je tiens à rendre à cette arme, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées, un hommage auquel je ne doute pas que vous voudrez tous vous associer. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Deux affaires récentes, qui sont dans toutes les mémoires — je veux parler, d'une part et surtout, des événements d'Algeria et, d'autre part, du meurtre d'un gendarme par un forcené, près de Saint-L. — ont rappelé à l'opinion que la gendarmerie avait à payer un lourd tribut pour l'accomplissement de ses missions.

Ce n'est, trop souvent, qu'au prix du sang qu'elle peut faire respecter par tous les lois de la République. C'est son devoir ; elle l'a toujours fait et continuera de le faire. C'est aussi son honneur, et elle n'entend certes pas y faillir. Il n'est que trop juste, cependant, que les représentants du peuple que nous sommes exprimant aujourd'hui solennellement à ces soldats de la loi, garants de l'ordre républicain, la reconnaissance et la haute estime de leurs concitoyens. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

Les taux d'accroissement des crédits du titre III, 19,60 p. 100, et des crédits de paiement du titre V, 12,89 p. 100, indiquent une expansion certaine du budget de la gendarmerie. Les autorisations de programme, en revanche, ne progressent que de 7,56 p. 100, ce qui pourrait susciter quelques inquiétudes pour l'avenir.

Le projet de budget prévoit un accroissement des effectifs de la gendarmerie supérieur à celui qui avait été accordé l'année dernière : 1 505 créations de postes contre 1 360 en 1975,

dont 1 100 postes de militaires d'active, 400 postes de gendarmes auxiliaires et 5 postes de volontaires féminines. Les effectifs moyens budgétaires de l'arme passeront ainsi de 73 647 à 75 152, dont 18 271 gendarmes mobiles.

Je me réjouis, certes, de la création de 400 postes d'auxiliaires qui s'ajoutent aux 3 714 postes existants. L'expérience des gendarmes auxiliaires a donné, on le sait, d'excellents résultats. Elle a permis à l'arme de disposer de personnels supplémentaires dont l'ardeur et la tenue se sont révélées le plus souvent parfaites. Elle doit donc être poursuivie.

Cependant, il convient de se garder d'y voir un moyen facile et suffisant de résoudre les problèmes d'effectifs de la gendarmerie.

L'instruction et la formation spécialisée de ces personnels sont, en effet, très coûteuses, alors que les appelés ne peuvent prendre part aux activités de l'arme que pendant une période de temps limitée à quelques mois. De plus, il ne peut évidemment être question de confier à ces jeunes du contingent certaines missions de la gendarmerie : on sait qu'en particulier ils ne participent jamais aux opérations de maintien de l'ordre et qu'aux termes de l'article R. 130 du code du service national « ils n'ont pas compétence pour établir des actes relevant de l'exercice de la police judiciaire ou de la police administrative ».

Il serait donc préférable, à mon sens, de s'orienter pour l'avenir vers une augmentation plus marquée du nombre des gendarmes d'active en stabilisant naturellement les effectifs des gendarmes auxiliaires.

S'agissant de l'amélioration de la condition militaire, le budget pour 1976 est évidemment dominé — cela vient d'être indiqué abondamment — pour la gendarmerie comme pour les armées, par la toute récente réforme des statuts. Une provision de 1 070 millions de francs est inscrite au projet de budget pour financer l'application de cette réforme.

Cette réforme constituera un progrès évident et considérable pour les officiers et sous-officiers de la gendarmerie, en préservant, comme il se devait, la spécificité de l'arme.

Je me réjouis particulièrement, au nom de la commission, de voir enfin le grade de gendarme reconnu comme un grade spécifique de la hiérarchie générale militaire. Il se situera désormais entre les grades de sergent et de sergent-chef. Pour apprécier la portée de cette mesure, il faut se rappeler que nombre de personnels effectuent une carrière complète jusqu'à cinquante-cinq ans comme simples gendarmes. Les conséquences financières de ce reclassement seront, bien entendu, très importantes.

Enfin, la création du corps des majors — soixante-dix-sept majors seront nommés — ne pourra que faciliter la promotion sociale des meilleurs sous-officiers de l'arme.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, je tiens à insister sur la faiblesse des dotations en carburants opérationnels. Je n'ignore pas que les économies imposées depuis 1974 affectent l'ensemble des armées. Cependant, les inconvénients qui en résultent sont particulièrement graves pour la gendarmerie. N'ayant, en effet, qu'une action limitée sur nombre d'activités imposées par les circonstances — opérations de secours, accidents de la circulation — ou par les autorités judiciaires ou administratives, la gendarmerie ne peut faire porter son effort que sur les activités de soutien et les missions dont elle a l'initiative.

On peut imaginer les contraintes que cela suppose, tant pour la formation des personnels et l'entraînement des unités que pour l'accomplissement de certaines des missions les plus importantes de l'arme comme la police de la circulation et la surveillance générale du territoire.

En matière d'infrastructure, la gendarmerie n'aura pas réussi, au terme de la troisième loi de programme, à réaliser à 100 p. 100 ce qui était prévu. En effet, compte tenu des hausses, 6 875 unités-logements seulement auront probablement été construites au 31 décembre 1975, au lieu des 7 500 qui avaient été programmées.

En revanche, l'effort des collectivités locales a fort heureusement pallié ces insuffisances. Il aura permis de réaliser, dans le même temps, environ 4 870 unités-logements, contre 3 750 prévues dans le Plan, et cet effort doit être salué.

J'ai également noté, avec une satisfaction mitigée, qu'il est enfin prévu de relever le taux servant au calcul du loyer versé aux collectivités locales. Ce taux passera de 6 p. 100 à 10 p. 100 de la valeur d'une unité-logement. On voit que l'augmentation tant attendue reste modeste. Il est vrai qu'il a été décidé, d'autre part, de réviser périodiquement, à chaque variation

appréciable de l'indice du coût de la construction publié par l'I. N. S. E. E., le prix plafond auquel s'applique ce taux de calcul. C'est une bonne mesure, mais il est évidemment nécessaire de faire davantage.

Parmi tant de missions qui incombent à la gendarmerie, j'évoquerai maintenant les plus dangereuses et les plus difficiles : la lutte contre la délinquance et le maintien de l'ordre.

La délinquance s'est aggravée au cours des dernières années. Elle a surtout, à l'évidence, évolué dans ses méthodes et dans ses modalités.

Quelles sont les caractéristiques principales de la délinquance moderne ?

D'abord, la mobilité extrême des délinquants et des fauteurs de troubles. Le règne de l'automobile a introduit, en effet, une donnée nouvelle très importante en la matière. C'est ainsi que les agressions en milieu rural sont de plus en plus souvent le fait de malfaiteurs venus d'agglomérations urbaines parfois fort éloignées du lieu du délit ou du crime, ce qui rend beaucoup plus difficile la prise de mesures de prévention et beaucoup plus malaisée la recherche des coupables. De même, en ce qui concerne les bals du samedi soir, on observe que, le plus souvent des bandes de jeunes gens font des sorties en automobile pour aller semer le désordre dans les villes et les villages des environs.

La deuxième caractéristique de cette délinquance moderne est l'aspect collectif du délit. Assez sensible pour certains phénomènes relevant de la grande délinquance, ce caractère collectif s'observe pratiquement toujours en matière de désordre dégenérant en violences gratuites.

On note, en troisième lieu, un changement important dans la mentalité des délinquants proprement dits ou des simples fauteurs de troubles, qui, les uns et les autres, sont de moins en moins impressionnés par l'apparence symbolique de la puissance de l'Etat — la simple apparition d'un représentant de l'ordre en uniforme, par exemple — et ne cèdent, en règle générale, qu'à la force véritable. La salubre « peur du gendarme » s'estompe de jour en jour.

Dernière caractéristique enfin, et sans doute la plus grave : la multiplication des enlèvements d'enfants ou d'adultes à des fins crapuleuses, et surtout des prises d'otages destinées à assurer la protection de bandits en fuite après un hold-up, voire à permettre l'évasion d'un malfaiteur en plein tribunal, comme on a pu le voir dans une affaire récente.

La gendarmerie, parfaitement consciente de cette évolution, a déjà largement adapté ses moyens et ses méthodes à ces formes nouvelles de criminalité ou de troubles, comme à cette attitude récente des jeunes délinquants.

L'effectif généralement faible des unités territoriales ne leur permettant pas toujours d'intervenir avec efficacité dans les cas de délinquance de groupes, le commandement de la gendarmerie s'est orienté vers la constitution d'unités d'un type original, au niveau de la compagnie. A partir des moyens existants, on a donc mis sur pied des détachements d'intervention, unités de réserve mobiles capables d'intervenir rapidement au premier appel, avec un effectif suffisant. Constituée de six ou sept gendarmes et reliée par radio au poste de commandement de la compagnie, l'équipe circule vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ces unités nouvelles font, depuis plusieurs mois, l'objet d'une expérimentation systématique, notamment dans le Nord de la France, où elles semblent donner entière satisfaction. En conséquence, le directeur de la gendarmerie a décidé de mettre en place, en 1976, un détachement d'intervention — six sous-officiers et douze gendarmes auxiliaires — dans chaque région militaire. Ces détachements interviendront dans les zones où la gendarmerie exerce seule la responsabilité de la sécurité publique et où la délinquance est habituellement importante.

Le nombre des détachements d'intervention sera augmenté au cours des années à venir en fonction des effectifs supplémentaires dont pourra disposer la gendarmerie.

Il va sans dire que cette nouvelle méthode n'exclura nullement le quadrillage traditionnel par les 4 000 brigades de la gendarmerie départementale.

En matière de maintien de l'ordre, je n'ai pas à commenter ici les événements qui ont affecté cet été un département français, avec les conséquences tragiques que l'on sait. Une information a, du reste, été ouverte à ce sujet par la Cour de sûreté de l'Etat, sur la base des articles 86, 95 et 96 du code pénal.

Je désire simplement exprimer les sentiments de profonde tristesse et d'indignation que beaucoup ont éprouvés au moment du drame, ainsi que notre admiration pour le sang-froid qu'en la circonstance ont manifestés les gendarmes mobiles. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Je ne crois pas inutile de préciser qu'entre 1970 et 1975, quinze gendarmes sont morts et 485 ont été blessés en service commandé.

J'insisterai, pour conclure, sur l'importance que l'on doit accorder au moral des personnels si l'on veut que la gendarmerie conserve l'allant et l'efficacité que chacun s'accorde à lui reconnaître. Bien entendu, ce moral est avant tout fonction des conditions de travail et de vie des gendarmes.

A l'évidence, aucun progrès significatif ne pourra être accompli dans ce domaine sans une augmentation suffisante des effectifs des gendarmes, d'une part, des personnels civils ou des personnels militaires féminins, d'autre part.

Un accroissement véritable des effectifs des personnels civils ou des personnels militaires féminins permettrait, en effet, de décharger les gendarmes de toutes sortes de tâches administratives ou matérielles qui les détournent inutilement de leurs missions propres.

Mais c'est surtout un accroissement des effectifs des gendarmes d'active plus important qu'au cours des dernières années qui permettrait enfin d'aménager des temps de repos et de loisir d'une durée normale. Alors qu'actuellement les gendarmes bénéficient, tant bien que mal, de trente-six heures de repos hebdomadaires, il faudrait pouvoir leur en accorder quarante-huit, ce qui, en 1975, n'a rien d'extravagant. Mais, pour atteindre cet objectif, la direction de l'arme devrait disposer de 6 660 gendarmes supplémentaires.

En ce qui concerne les conditions de logement des gendarmes, nous avons vu tout à l'heure, dans la deuxième partie de ce rapport pour avis, que beaucoup restait à faire, puisque nombre de casernements datent encore d'un siècle.

Pour demeurer ce qu'elle est, c'est-à-dire une arme efficace et prestigieuse, la gendarmerie doit rester avant tout une arme de personnels.

Compte tenu du nombre, de la variété et de la difficulté des missions qui lui incombent comme de l'impérieuse nécessité de ménager enfin à ses personnels des conditions de travail et de vie meilleures, la gendarmerie devrait pouvoir compter chaque année sur au moins 2 000 créations de postes de gendarmes d'active. Ce n'est qu'à ce prix — c'est du moins ma conviction — qu'elle pourra conserver, au cours des prochaines années, sa haute valeur, sa place dans les armées et son rôle éminent au service de l'Etat.

C'est dans cet esprit que la commission de la défense nationale a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la gendarmerie. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Voilquin, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Albert Voilquin, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.** Les rapporteurs des deux commissions ont exposé nos doléances et nos motifs de satisfaction.

Rien n'est parfait mais, à force de réclamer, on finit toujours par obtenir des résultats. C'est ainsi que si, il y a quinze jours, j'ai dû protester contre les méthodes de travail qui nous ont été imposées, nous devons nous réjouir aujourd'hui des résultats obtenus en ce qui concerne le titre III, étant entendu qu'il ne s'agit que d'un commencement.

Je me proposais, monsieur le ministre, d'insister, à l'occasion de l'examen de votre budget, sur le titre V. Mais il se trouve — est-ce voulu, est-ce un hasard ? — que le Président de la République s'est rendu aujourd'hui sur une base aérienne particulièrement importante pour la sécurité de notre pays.

Je me bornerai donc à rapporter à l'Assemblée certains de ses propos.

Il faut, a-t-il déclaré, que la France ait les moyens d'une défense et d'une sécurité indépendantes, et, pour cela, elle doit disposer des moyens de dissuader quiconque. Et il a précisé qu'en 1976 les crédits affectés à la défense augmenteraient plus vite que l'ensemble du budget de l'Etat et que cet effort devrait être poursuivi au cours des prochaines années, les objectifs de la politique de défense demeurant constants.

C'est sur ces paroles que je terminerai, monsieur le ministre, en espérant que le Gouvernement et le Parlement sauront doter enfin notre pays d'une défense capable d'assurer son indépendance en même temps que la liberté de ses citoyens. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République, et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense.

**M. Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat.** Mon ami, M. le président Voilquin, m'ayant dit qu'il ne parlerait pas, j'avais l'intention d'en faire autant. Je n'étais donc pas prévu au programme. Mais puisqu'il est intervenu, je vais parler aussi. (Sourires.)

Actuellement, j'écoute, je m'instruis. Je sais que certains de mes anciens patrons pour lesquels j'ai beaucoup d'affection sont présents dans cette salle et qu'ils sourient en se disant : « Que fait Bigeard à cette tribune ? ». Mes vieux paras le diraient aussi. Mais enfin, c'est ainsi.

Je tiens à féliciter les rapporteurs, dont j'ai lu à fond les rapports hier soir et toute la matinée, pour le sérieux avec lequel ils ont effectué ce travail. Ils devineront combien je suis d'accord avec eux quand ils disent : « Cela ne va pas, il manque tant de crédit à tel endroit. »

Pourquoi suis-je de cœur avec eux ? Parce que je suis bien placé pour les comprendre puisque, toute ma vie, j'ai été de l'autre côté de la barrière et au dur contact des réalités. Il fallait se débrouiller avec ce qu'on avait, durer, s'accrocher, boucler de justesse les fins de mois ; elles sont plus faciles maintenant que je suis sous-ministre. (Sourires.) Mais, soutenus par un idéal, nous étions toujours prêts à répondre « présents », comme je suis certain que mes camarades sauraient le faire aujourd'hui.

Alors, on parle du titre III, du titre V, on parle de milliards. Il le faut, bien sûr, mais on ne fait rien sans force morale, on ne fait rien si l'on n'a pas la nation avec soi. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Depuis 1939 — je m'évade un peu, mais je reviendrai au budget — notre armée a traversé une succession de rudes épreuves imposées par les événements, épreuves que les anciens ont connues et qui ont fait vivre les cadres de l'armée dans un état de tension permanente.

Il n'est que d'évoquer 1940 et la débâcle, 1942 avec le sabotage de Toulon, la dissolution de l'armée de l'armistice, le débarquement en Afrique du Nord, 1944-1945 avec la reconstitution des armées, le retour des prisonniers de guerre et le dégagement des cadres, 1946-1954 et la longue guerre d'Indochine, 1955-1960 et le drame algérien, 1963-1974 et les déflations incessantes imposées par la création et la mise au point de la force nucléaire stratégique, les innombrables ajustements rendus indispensables par le rétroissement de notre dispositif outre-mer, les diminutions successives de la durée du service militaire. Quel autre grand corps de la nation a été soumis à pareil traitement ?

Comme beaucoup d'entre vous, j'ai vécu toutes ces épreuves. C'est pour cela que, dans la réorganisation que nous sommes en train de réaliser, j'essaie, moi qui aime aller vite, d'être prudent pour ne pas trop casser, pour ne pas renvoyer à nouveau des cadres, pour ne pas dissoudre trop de régiments. Je le sens confusément : cette « grande muette » est encore une grande convalescente, et il faut faire très attention, vous le savez.

Je suis novice dans mes nouvelles fonctions, qui seront certainement provisoires — mais cela ne me regarde pas — et ce que je fais n'a rien à voir avec l'expérience que j'ai pu acquérir jusqu'à présent.

Mais, enfin, notre héritage est ce qu'il est : on hérite ce que nous laissent nos prédécesseurs, et tout n'est pas parfait : une première armée qui n'a pas d'armes antiaériennes ; quarante régiments de défense opérationnelle du territoire qui ont des armes antichars qui portent à cent mètres — pour atteindre un char à cent mètres, il faut être un candidat au suicide, et on en trouve quelques-uns mais pas douze ; des fusils 46-51 et 7-5 qui, j'ose employer l'expression, « tirent dans les coins ». Sait-on que pour faire un concours à l'échelon du régiment on fait une sélection des fusils et qu'on n'en retient que 20 p. 100 ?

Tout cela fait qu'on en est là et ce retard ne se rattrape pas en cinq minutes !

Au bout d'un mois dans mes nouvelles fonctions, j'avais compris qu'avec 2,91 ou 2,94 p. 100 du budget — on peut discuter les pourcentages, car personne n'est capable de faire le point, sauf peut-être le ministre des finances — ce serait difficile. Et je l'ai dit à la commission Rolland qui m'avait demandé de faire un exposé : il faut arriver à 3,6 et même à 4 p. 100 pour être à l'aise et avoir le matériel qu'il faut.

Il fallait réaliser un véritable tour de force : maintenir notre force stratégique à la pointe de la technique et, en même temps, posséder les forces conventionnelles mobiles, efficaces, correc-

tement armées, animées d'un excellent esprit. Il y avait des ordres d'urgence à respecter, et je sais, mesdames et messieurs les députés, que vous l'avez dit depuis longtemps, que vous vous êtes battus. Mais tout n'a pas pu être réalisé.

On devait revaloriser la condition militaire des appelés et des cadres. Pour l'heure, une solution optimale, il faut bien le dire, vient d'être adoptée, et elle me semble bonne. Nous verrons bien à l'usage ce qui ne « colle » pas. Peut-être faudra-t-il, pour tel avancement, choisir telle formule. Mais, pour l'instant, à mon avis, ce que nous avons fait est bon.

Pour quelqu'un qui vit depuis longtemps dans cette armée, 205 milliards d'anciens francs par an en année pleine pour les cadres, les officiers, les sous-officiers et les retraités, c'est tout de même considérable.

Une réorganisation est également en cours dans l'armée de terre, et l'on essaiera de réduire les effectifs des états-majors, de remettre davantage de gens dans les unités. Je pense donc aussi que ce qui se prépare est bon.

Mais il reste beaucoup à faire pour ce titre V qui vous inquiète tous et qui m'inquiète aussi.

M. Le Theule a parlé, à juste titre, d'un plan à horizon glissant, construit autour d'un noyau dur représenté par l'ensemble des opérations irréversibles. Il a mille fois raison. M. le ministre vous en parlera peut-être. Je sais qu'il a beaucoup avancé, avec les chefs d'état-major, dans ce domaine ; il aurait presque pu vous présenter le plan aujourd'hui mais à l'échelon des régions on l'encourage à aller un peu plus loin. En tout cas, c'est en bonne voie.

Il y a seulement quelques mois, encore commandant de région, il m'était facile de dire, tout en restant dans une stricte discipline — je crois être un officier républicain, mais cela n'empêche pas d'exprimer ce que l'on pense de temps en temps : « Qu'a fait le Gouvernement pour son armée ? On nous laisse tomber, personne ne nous défend ! » J'étais à un dîner-débat à Niort quand j'ai été convoqué à Paris. Je me suis dit : « ça y est ; encore un clash et je vais être viré une fois de plus. » Ce n'était pas du tout cela : c'était pour me proposer la place que j'occupe aujourd'hui. J'ai été un peu surpris. (Rires sur divers bancs.)

Depuis que je suis au Gouvernement, je me rends compte de la difficulté des problèmes. C'est pourquoi, croyez-moi, il vous faut voter ce budget et je sais que vous le ferez. Moi aussi, j'ai cherché, mais il n'y a pas moyen d'obtenir plus. Je peux vous le dire : le ministre a fait l'impossible pour obtenir davantage. Il nous a fait travailler ; il a fait travailler ses subordonnés. On a cru d'abord avoir 55 milliards, puis finalement nous n'avons eu que 50 milliards. Mais les « Indiens », autour de nous, ont travaillé dur pour obtenir ce résultat ; nous nous sommes battus.

Il faut se mettre à la place du Président : il y a tellement de problèmes à régler : les vieux, le chômage et bien d'autres choses.

De loin, tout paraît facile mais quand on se trouve de l'autre côté de la barrière, on se rend compte qu'il y a de sacrés problèmes.

Alors, votez le budget en râlant, comme je râle moi-même, mais votez-le !

En dépit des difficultés actuelles, d'un certain amollissement du monde libre orienté vers la facilité — machine à laver, frigidaire, voiture, week-end — partout où je suis passé, dans les trois armées et dans la gendarmerie, où mes chers « poulets » sont admirables, j'ai trouvé dans l'ensemble des gens disponibles et se donnant entièrement à leur tâche. Notre armée a existé bien avant nous, elle s'adapte au style de l'époque. On ne commande plus comme on commandait il y a vingt ans, dix ans ou même cinq ans. L'année prochaine, on commandera peut-être autrement. Elle continuera après nous, cette armée !

Ce qu'elle veut, en dehors des milliards du titre III ou du titre V dont on parle tant et qui ont leur importance, c'est la considération de la nation. Il faut que les officiers et les sous-officiers se sentent chez eux dans la nation. Ils le méritent.

Sur ce sujet, je sens que notre peuple, dans sa grande majorité, évolue et qu'il faudrait peu de chose pour que notre armée soit vraiment intégrée dans notre France, pays de la liberté où, tout compte fait, il fait bon vivre, et cela je ne le crierais jamais assez fort. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Duroméa.

**M. André Duroméa.** Monsieur le ministre, votre budget s'élève à 50 milliards de francs. Il représente 17,06 p. 100 du budget général et 2,97 p. 100 du produit national brut. Il augmente donc plus vite que le budget de la nation : 14,19 p. 100 contre 13,03 p. 100.

Pourtant, nous avons entendu tous les rapporteurs se plaindre amèrement de l'insuffisance de certains crédits. De fait, votre budget, comme tous les autres, est marqué par la crise que traverse la société capitaliste.

Si vous rencontrez des difficultés, c'est non seulement parce que vous englobiez chaque année des sommes considérables dans la force nucléaire stratégique, au détriment des armements classiques, mais aussi parce que vous avez dû satisfaire certaines revendications légitimes des appelés et des militaires de carrière.

Les soldats, sous des formes les plus diverses, ont réclamé une profonde transformation de leur condition matérielle et morale.

Les cadres, par de nombreuses déclarations, ont traduit le sourd mécontentement qui régnait dans les unités.

Il ne vous était donc plus possible de ne rien faire, d'autant que les changements opérés par le ministère de la défense, dans l'espoir de créer un choc psychologique susceptible de désamorcer le mécontentement, n'ont pas atteint les résultats escomptés.

Le matin du 14 juillet, le général Lagarde, reconnaissait, à *Europe n° 1*, l'existence du malaise qui, d'après lui, n'était pas plus important dans l'armée que dans d'autres secteurs.

Il ne l'était pas moins non plus.

Le Président de la République lui-même fut obligé d'intervenir spécialement à la télévision, le 25 mars, sur les problèmes de la défense nationale et le défilé du 14 juillet fut organisé comme une véritable opération publicitaire pour tenter de faire croire que le moral de l'armée n'était pas aussi mauvais qu'on voulait le dire.

C'est ainsi que, parant au plus pressé, vous avez dû accorder aux appelés ce que vous leur refusiez depuis des années, à savoir, un relèvement substantiel du prêt et une amélioration du régime des permissions.

Pour les mêmes raisons, avec une précipitation qui a soulevé les protestations de tous les groupes de l'Assemblée, vous avez fait voter la réforme du statut général des militaires.

Ces mesures sont loin d'être négligeables. Elles s'inscrivent dans votre budget pour 450 millions de francs pour les soldats et plus de deux milliards de francs, répartis sur deux ans, pour les cadres.

Devant l'ampleur du mécontentement et de la lutte qui secouait l'armée entière, vous avez été contraint, cette fois, d'y mettre un certain prix.

Pourtant, à elles seules, ces mesures ne résoudront pas la crise de l'armée. De forts sujets de mécontentement demeurent.

Les augmentations du prêt aux appelés seront rapidement absorbées par la hausse des prix, d'autant que vous n'avez prévu aucune compensation au budget de 1976. En 1977, le prêt aura donc perdu près de 20 p. 100 de son pouvoir d'achat.

Quant à la solde des cadres, les avantages judiciaires seront partiellement neutralisés par l'inflation. En effet, les rattrapages par rapport à la hausse des prix sont toujours insuffisants pour les fonctionnaires. Il en sera également ainsi pour les militaires.

Les causes matérielles du mécontentement ressurgiront donc. Et le malaise persistera parce que d'autres problèmes ne sont pas réglés. C'est ainsi que les crédits consacrés à l'amélioration des conditions d'encadrement seront inférieurs à ceux de 1975, compte non tenu du plan de relance.

Par ailleurs, les appelés subissent trop souvent une discipline taillonnée qui ne se justifie pas.

La répression frappe encore de nombreux soldats dont le seul tort est d'exprimer leur volonté légitime d'être considérés comme les citoyens qu'ils sont dès l'âge de dix-huit ans.

Quant aux cadres, si la réforme du statut général des militaires a permis d'augmenter les soldes, d'améliorer le déroulement des carrières, on peut toujours craindre que le Gouvernement ne prenne des décisions arbitraires et que pour certains officiers la carrière ne s'arrête au grade de capitaine.

Par contre, cette réforme ne prévoit rien quant à leur place dans le pays en tant que citoyens. Les droits civiques, les libertés d'opinion, d'information, d'expression et d'association sont ignorées.

En outre, la disparité de situation entre les militaires d'active et les retraités va encore s'aggraver.

Ne faudra-t-il pas examiner aussi plus attentivement les problèmes de la gendarmerie où existe un fort mécontentement dû à la multiplication des tâches qui lui sont imposées, notamment dans le domaine de la répression, mécontentement qui pourrait être évité si le Gouvernement prenait, en temps opportun, les mesures politiques pour satisfaire les demandes des différentes catégories sociales.

**M. Louis Baillet.** Très bien !

**M. André Duroméa.** La crise que traverse l'armée est aussi profonde que celle qui frappe votre société capitaliste.

Les structures économiques sont en cause, certes, mais pas seulement elles, et l'armée ne peut échapper à cette crise.

Les militaires ne peuvent pas ne pas se poser de questions face à un monde en pleine mutation sociale et politique. Le changement fondamental de société n'est-il pas à l'ordre du jour dans de nombreux pays ?

Les militaires s'interrogent donc légitimement sur ce qui se passe au Portugal, en Espagne, en Italie et, à plus forte raison, en Asie, en Afrique, en Amérique latine.

Ils s'interrogent sur le socialisme.

Sans doute est-ce pour cette raison que vous songez à reprendre en main idéologiquement et politiquement l'armée.

Vous ne pouviez rester indifférents au sondage qui a révélé que la gauche avait recueilli aux élections présidentielles environ 50 p. 100 des voix des militaires professionnels.

C'est sans doute pourquoi M. Chinaud, sous prétexte de donner une information politique aux cadres militaires, a proposé de diffuser à leur intention la doctrine du libéralisme moderne chère à M. Giscard d'Estaing.

« L'officier, le sous-officier de carrière est un citoyen à part entière. S'il applique avec discipline les directives de ses chefs, si par son action il contribue à la mise en œuvre de la politique définie au niveau des instances nationales et gouvernementales, on ne saurait lui demander de s'en faire le propagandiste ».

Ainsi s'exprimait un officier supérieur d'active, indigné par les propos de M. Chinaud.

Les cadres voudraient pouvoir bien faire leur métier, qui consiste notamment à instruire les soldats du contingent. Or, ils constatent qu'ils en seront empêchés à cause de la priorité donnée à la force nucléaire stratégique qui consomme, je l'ai dit, d'énormes crédits. L'instruction militaire est, en effet, reléguée au second plan et les cadres sont dépourvus de moyens en face de jeunes, exigeants, critiques et souvent scandalisés parce qu'ils ont l'impression de perdre leur temps.

Or, votre projet de budget pour 1976, en réduisant les crédits — ou tout au moins en inscrivant des dotations insuffisantes — pour l'instruction et pour les carburants, va aggraver encore la situation.

Mais une des principales préoccupations des militaires, c'est leur rôle dans la nation : ils voudraient cesser d'être les mal-aimés.

Aussi, s'interrogent-ils sur les problèmes de la défense nationale et sur les missions qui doivent être confiées à l'armée. Là déclaration de M. Galley : « l'armée est le dernier recours de la société libérale », avait, en son temps, suscité de vifs remous. Ils ne le sont pas moins après celle de M. Chinaud.

Pour les cadres, le rôle exclusif de l'armée doit être de servir la nation tout entière, de veiller à la sauvegarde de son indépendance et à l'intégrité du territoire, et non d'assurer, à tout prix, la pérennité du capitalisme en défendant certains privilèges.

Dans leur esprit, si demain la majorité de notre peuple décidait de s'engager dans une autre voie, l'armée devrait continuer d'assumer ses responsabilités nationales conformément à sa fonction.

Le général Maurin, en déclarant le 17 mars que l'armée n'était « pas faite pour le maintien de l'ordre » et que « les militaires n'entendaient pas briser les grèves », traduisait bien — avec la prudence d'un chef d'état-major — l'opposition des appelés et des cadres à de telles missions.

Autre interrogation ! Le chef de l'Etat a déclaré à la télévision que l'armée conventionnelle devait pouvoir intervenir à tout instant, être disponible et mobile.

Mais intervenir où ? Et pour quoi faire puisque, selon lui, nous n'avons pas de revendications territoriales et n'exprimons aucune volonté d'imposer nos conceptions par la force ?

La réponse ne se trouve-t-elle pas dans la déclaration d'Ottawa signée par M. Chirac et selon laquelle « les membres de l'Alliance atlantique doivent se tenir informés et prêts à

renforcer la pratique de consultations franches et en temps opportun sur les questions touchant leurs intérêts communs et en tenant compte que ceux-ci peuvent être influencés par des événements survenus dans d'autres parties du monde ».

Le chef de l'Etat n'envisage-t-il donc pas d'assigner comme mission à l'armée française d'intervenir aux côtés des armées américaines dans un ou plusieurs pays qui n'auraient pas l'heur de plaire à l'impérialisme américain ?

Rendre mobile et disponible l'armée conventionnelle nécessite un équipement moderne et nombreux, donc un gonflement du budget militaire, puisque la priorité est donnée à l'arme nucléaire, et que, selon le général de Boissieu, il s'agit « d'un choix du Gouvernement et qu'il n'est plus possible de revenir en arrière ».

**M. Joël Le Theule, rapporteur spécial.** C'est bien vrai !

**M. André Duroméa.** Il s'agit d'une impossibilité politique de revenir en arrière puisque le Gouvernement s'oriente de plus en plus vers l'union politique européenne qui implique une défense militaire intégrée. M. Chirac n'a pas caché que l'arme nucléaire tactique était déjà une arme européenne.

C'est pourquoi un certain nombre de nos collègues pensent que 2,97 p. 100 du produit national brut est un pourcentage insuffisant pour répondre aux besoins de l'armée.

Pour nous, tel n'est pas le problème.

Actuellement, sous le sceau du secret, les sociétés capitalistes produisant des armements accumulent des superprofits et multiplient les gaspillages qui privent l'armée des équipements nécessaires et portent préjudice à la défense nationale.

Des économies appréciables pourraient être réalisées si la fabrication d'armement n'était plus livrée aux appétits des monopoles capitalistes et si ces industries étaient nationalisées.

Comment les militaires ne ressentiraient-ils pas cette contradiction qui consiste, de la part du chef de l'Etat, à définir l'Union soviétique et les pays socialistes comme les seuls agresseurs désignés à l'avance, et à proclamer en même temps que l'Union soviétique ne veut pas la guerre, et que le Gouvernement français entend développer une politique d'amitié et de coopération avec les pays socialistes ?

Les cadres de l'armée ont cru à la politique de dissuasion nucléaire. Les officiers généraux ou supérieurs expliquaient volontiers que la France se dotait d'une arme nucléaire pour ne pas avoir à s'en servir.

Or, avec l'armement nucléaire tactique, un pas important a été fait dans la voie d'une stratégie agressive et la France pourrait être ainsi conduite à utiliser la première cette arme de destruction massive, y compris contre une armée conventionnelle.

Ce changement ne peut laisser les militaires indifférents, d'autant qu'aujourd'hui ils savent que les dirigeants de l'Allemagne de l'Ouest exercent une pression sur le Gouvernement français pour que les Pluton stationnent sur leur territoire, plus précisément en bordure de l'Elbe, aux frontières de la Tchécoslovaquie.

Ainsi, toute stratégie dirigée contre l'Union soviétique et reposant sur l'arme nucléaire tactique ne peut échapper à la pression ouest-allemande donc atlantique et américaine. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Cette pression n'est peut-être pas seulement militaire au moment où M. Giscard d'Estaing va chercher auprès du chancelier de la République fédérale d'Allemagne les moyens de résoudre la crise qui sévit en France.

En commission de la défense nationale, un de nos collègues nous a révélé que, lors d'une rencontre des parlementaires des pays membres du pacte atlantique, les représentants de la France avaient subi de nombreuses pressions. C'est ainsi que les Allemands, notamment, ont taxé d'incohérence notre politique militaire en raison de l'existence d'un armement nucléaire tactique et de notre retrait de l'O. T. A. N.

On peut se demander si les différents articles parus dans la presse ne visent pas à préparer l'opinion et si les entretiens que vous avez eus récemment, monsieur le ministre, avec votre homologue de la R. F. A. — entretiens qui ont eu lieu, souligne un journal du soir, après la tournée en Europe du secrétaire américain à la défense — n'ont pas porté sur le problème des Pluton.

On sait, en effet, que M. Schlessinger a préconisé la standardisation des armements entre les pays de l'alliance atlantique.

On sait également que, sortant de l'Élysée, il a déclaré : « Nous n'avons pas parlé du retour de la France dans l'O. T. A. N., mais l'essentiel, c'est de coopérer. »

De nombreux officiers prennent conscience du danger et mesurent mieux les inconvénients de l'abandon de la stratégie « tous azimuts ». Cet abandon inquiète aussi certains membres de la majorité qui ont fait parler d'eux ces derniers temps.

Certains officiers le disent ouvertement, mais alors, comme le général Binoche, ils sont mis à la retraite d'office.

C'est à cause de cette politique que s'établit une rupture entre l'armée et la nation, car les travailleurs et les démocrates ne peuvent se retrouver dans ces missions imposées à l'armée.

Pour leur part, les communistes mettent le problème de l'armée et de la défense nationale au rang des grandes questions que notre pays doit résoudre.

L'armée française doit pouvoir mieux servir la nation dans l'accomplissement de sa mission de défense nationale.

C'est de notre part une attitude de principe.

Assurer la sécurité et l'indépendance de la nation est, pour nous, un impératif pour la simple raison que notre peuple doit être « mesure de réaliser les objectifs démocratiques qu'il veut poursuivre, de choisir librement les voies et les moyens qui lui conviennent sans ingérence ou pression étrangère.

Mais nous sommes aussi de ceux qui pensent que la sécurité et l'indépendance du pays ne dépendent pas des seuls moyens militaires, mais aussi et surtout de la politique extérieure.

La ligne Maginot n'a pas empêché la guerre en 1939. Mais la politique de non-intervention de Munich et de rupture de l'alliance franco-soviétique l'a favorisée.

Pour garantir l'indépendance du pays, il faut la vouloir et cesser de subordonner nos propres décisions à celles de l'Allemagne de l'Ouest et des Etats-Unis : il faut cesser de boycotter les conférences sur le désarmement, comme celle de Genève, d'autant plus qu'une politique active de paix, d'indépendance, de progrès social et de démocratisation donnerait à tous les Français des raisons concrètes de défendre leur pays.

Nous pensons aussi que l'armée doit avoir pour mission exclusive de défendre la sécurité et l'indépendance du pays, de maintenir l'intégrité de son territoire, et que le peuple doit être assuré que l'armée ne sera jamais utilisée contre lui.

La défense nationale ne doit pas être source de profits pour les uns et de sacrifices pour les autres. Il faut donc nationaliser, comme le propose le programme commun, les industries d'armement.

Nous nous opposons à l'armée de métier, car la défense de la patrie est l'affaire du peuple tout entier.

Les militaires doivent être considérés comme des citoyens à part entière. C'est pourquoi nous considérons qu'il convient, pour sauvegarder l'efficacité et la cohésion de l'armée, d'élaborer un statut garantissant aux militaires l'exercice de la totalité de leurs droits civiques, donnant au service militaire valeur véritable de formation militaire, fondant la discipline nécessaire sur des lois solides et démocratiques, garantissant la revalorisation matérielle et morale de la fonction militaire.

Telle est la politique que nous préconisons en matière de défense et d'armée. La vôtre en est fort éloignée.

Le budget traduit la différence. C'est pourquoi nous voterons contre. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, vous bénéficiez d'un privilège que vous n'appréciez peut-être pas à sa juste valeur. Ce privilège, c'est l'acceptation désormais très générale dans l'opinion aussi bien que dans les formations politiques au-delà même de la majorité, des principes de notre politique militaire. Il n'en fut pas toujours ainsi. Ce n'est que progressivement que cet accord a été réalisé dans les esprits. Sans doute, pendant ce même temps, la doctrine se précisait, les techniques se perfectionnaient. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui les principes de notre politique militaire sont consacrés par un consentement qui est d'ailleurs renforcé par l'idée qu'il n'y a pas d'alternative et qu'il n'y en aura pas avant très longtemps.

Cette politique, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, s'exprime clairement. Elle se résume de la façon suivante : notre stratégie est d'abord celle de la dissuasion ; la France doit avoir une forte capacité de dissuader un adversaire de concrétiser sa menace, et, à titre de complément, elle doit disposer d'une sérieuse capacité d'intervention.

Pour ce qui concerne la dissuasion, nous avons, comme le rappelait M. Chirac il y a quelques jours, fait le choix qui s'imposait à nous, celui du nucléaire. Il ne pouvait en être

autrement. Mirages IV, fusées du plateau d'Albion, sous-marins à propulsion nucléaire, ensemble de vecteurs avec leurs engins nucléaires, puis thermonucléaires et demain à têtes multiples, sont aujourd'hui acceptés, alors que leur naissance, il y a quinze ans, intervint dans des conditions difficiles et donna lieu à des contestations que j'évoquais tout à l'heure avec M. Messmer. Comme nous ne pouvons disposer d'une capacité de force stratégique sans avoir les moyens de riposte graduée, nous avons adopté à juste titre un programme complémentaire, qui nous conduit à la possession des armes tactiques véhiculées, soit par avion, soit par fusée « Pluton ». Et, comme il est capital pour notre dissuasion de disposer d'une protection aussi parfaite que possible, la défense opérationnelle du territoire voit, par la force des choses, sa première mission clairement fixée : la protection de notre force stratégique, la protection de tout ce qui est notre capacité de dissuasion. Sur ce point, la défense opérationnelle du territoire est complétée par les exigences de la défense des côtes et de la défense du ciel. D'autres perfectionnements sont indispensables pour tout ce qui concerne notamment la détection et la sûreté de cet élément capital de notre politique nationale.

Mais si le cœur de notre stratégie est la force de dissuasion nationale, autrement dit notre capacité de dissuader, nous devons disposer, à titre de complément indispensable, d'une capacité d'intervention extérieure. En effet, la dissuasion, toute capitale qu'elle est, n'est pas suffisante pour avoir une politique militaire cohérente. Il faut que nous puissions intervenir, le cas échéant seuls, même brièvement. Il faut que nous puissions agir en coopération avec nos alliés. Pour intervenir sur les théâtres d'opérations européens, nous avons la 1<sup>re</sup> armée et nos forces aériennes tactiques dotées de leur armement conventionnel et, pour intervenir hors d'Europe, nous avons la division d'intervention aéroportée, nos forces aériennes et nos forces navales.

Capacité de dissuasion, capacité d'intervention : c'est vraiment maintenant une politique d'ensemble fort bien acceptée et bien comprise.

Il est clair, monsieur le ministre, qu'il faut des éléments complémentaires.

Il n'y a pas de politique militaire cohérente sans une certaine diplomatie. Si nous voulons avoir une défense correspondant à nos intérêts, notre diplomatie doit être animée par la volonté de laisser à la France les mains libres, sans alignement, sans intégration et sans absorption, comme l'ont dit tout à l'heure plusieurs orateurs.

Il nous faut aussi une industrie d'armement. L'industrie nationale est de plus en plus une part capitale de la défense. Sans doute des achats sont-ils indispensables. Sans doute des coopérations — dont je reparlerai plus loin — sont-elles dans l'ordre des nécessités. Mais une capacité nationale de fabriquer est essentielle. D'autant que, de nos jours, cette capacité donne à la France, dans le domaine capital des industries de pointe, une situation qui, du point de vue civil, du point de vue technique et du point de vue social, doit être préservée et, chaque année, développée.

Il n'est naturellement pas de politique militaire, non plus, sans patriotisme. Ce sentiment populaire d'attachement à la nation, comme on voudrait qu'il soit mis au premier rang dans notre éducation et dans notre information ! Sur ce point, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il suffit d'avoir devant les yeux le dessin récent d'un humoriste célèbre, M. Jacques Faizant. Il montre un certain nombre de personnages — Russe, Américain, Espagnol, Cubain, Sénégalais — qui crient : « Vive la Russie ! », « Vive les Etats-Unis ! », « Vive l'Espagne ! », etc. Au-dessous de chacun de ces personnages, une légende : « Un valeureux patriote ». Puis il montre un Français qui crie : « Vive la France ! » et au-dessous : « Cocardier, éventuellement suspect de fascisme ». C'est bien cela ! Il y a chez nous une sorte d'incapacité de parler de la patrie et du patriotisme. Il est bien clair, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, que si, aux yeux de l'opinion publique — dont nous sommes tous responsables — il n'y a pas affirmation que, sans un sentiment populaire d'attachement à la nation, tout l'effort que nous faisons est insuffisant, nous aurons ou nous risquons d'avoir de difficiles lendemains. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Mais cette politique militaire, bien comprise maintenant et bien acceptée par l'opinion avec ses compléments, doit être soutenue par un effort financier continu. C'est bien pourquoi je me suis senti tenu de monter à la tribune. Je l'aurais fait de moi-même ; mais un certain nombre de députés m'ont demandé d'être leur interprète.

Vos personnes, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ne sont pas en cause. Vous disposez l'un et l'autre d'un immense capital d'estime. Cet immense capital est renforcé par les résultats importants que vous apportez dans ce budget pour tout ce qui concerne le relèvement des soldes et des indemnités que l'inflation des trois dernières années rendait non seulement nécessaire, mais urgent. Seulement, il y a en cause une évolution du budget militaire et en particulier, comme l'ont fait observer M. Le Theule et d'autres rapporteurs, notamment M. Noal, l'évolution du titre V.

Il y a différentes façons d'évaluer la dégradation du budget militaire.

On peut d'abord apprécier le budget par rapport au revenu national. On arrive cette année au taux de 2,9 p. 100 que l'on compare au chiffre de 3,3 ou de 3,4 p. 100 d'il y a quelques années. Mais l'appréciation de ce pourcentage est éclairée par un autre aspect que d'aucuns ne voient pas : l'augmentation ou la non-augmentation du revenu national. Il y a quelques années, lorsque le taux variait ou diminuait, même légèrement, et que le revenu national augmentait, le budget militaire était satisfaisant. Ce qui est grave aujourd'hui, ce n'est pas seulement que ce budget descende au-dessous de 3 p. 100 ; c'est le fait que les perspectives de cette année et des années prochaines laissent envisager une moindre augmentation du revenu national. C'est déjà un indice inquiétant.

On peut ensuite considérer le pourcentage des crédits militaires par rapport à l'ensemble du budget. Il se situe aujourd'hui autour de 17 p. 100 alors qu'il était auparavant de 18 ou 19 p. 100. Là aussi, la comparaison, pour inquiétante qu'elle soit, n'est pas toujours valable. Si l'Etat vient à se décharger d'un certain nombre d'attributions au profit des régions, par exemple, le pourcentage des crédits militaires augmentera automatiquement ; si, au contraire, on fait entrer dans le budget un certain nombre de charges actuellement supportées par la sécurité sociale, ce pourcentage diminuera. Ce n'est donc pas en lui-même un indice suffisant pour apprécier la dégradation.

Le rapport entre le titre I et le titre V est déjà plus précis. Sur ce point, des études ont été faites à bien des reprises et il avait été entendu qu'il y a quelques années, non seulement en France mais dans la plupart des pays occidentaux, qu'il fallait éviter que le déséquilibre au profit du titre III ne se manifeste dans des conditions telles que la modernisation de l'appareil militaire soit en danger. Or, sans vouloir exiger — je sais que c'est impossible — l'égalité entre le titre III et le titre V, le fait que ce dernier tend à représenter 40 p. 100 des crédits traduit bien un drame particulier, en période d'inflation notamment. L'inflation a, en effet, pour conséquence d'imposer constamment une réévaluation du titre III pour sauvegarder le pouvoir d'achat des officiers, des sous-officiers et des hommes, en même temps qu'elle réduit le pouvoir d'achat des crédits d'équipement, auxquels on n'ose pas apporter les compléments indispensables.

Quelle que soit l'importance de ces indices de dégradation — pourcentage par rapport au revenu national, pourcentage par rapport à l'ensemble du budget ou proportion entre le titre III et le titre V, indice déjà plus important — il y a une préoccupation fondamentale. Cette préoccupation — je puis vous le dire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat — ne m'est pas personnelle. La plupart des rapporteurs vous en ont fait part et d'autres orateurs le diront. La clé du problème et la clé des préoccupations, c'est l'abandon des lois de programme et, avec elles, des plans à long terme.

Mes chers collègues, si, de 1960 à 1975, la défense nationale, du point de vue de son équipement et de sa modernisation, avec toutes les difficultés que M. le secrétaire d'Etat a évoquées tout à l'heure en ce qui concerne les cadres, et bien d'autres difficultés que l'on oublie aujourd'hui, a pu évoluer d'une manière satisfaisante, c'est parce qu'il y a eu trois lois de programme successives. La première loi de programme de 1960 — j'ai des raisons de la connaître — n'a pas été votée sans difficulté par le Parlement, mais elle a été appliquée pour l'essentiel. La deuxième loi de programme que notre collègue M. Messmer a eu la charge de présenter et de défendre, s'est trouvée gravement amputée par suite des événements de 1968. Puis, j'ai eu la charge de présenter la troisième loi de programme avec le secrétaire d'Etat, notre collègue M. Fanton. Elle représentait un progrès bien plus important que le progrès que j'entends souhaiter aujourd'hui quand on parle de plan à horizon glissant. Le Parlement avait voté les crédits pour cinq ans et, dans les deux années qui ont suivi, il a voté les mêmes chiffres augmentés d'un pourcentage compensant la hausse des prix. A partir de 1973, alors que je n'étais plus en fonctions, des économies, qui — je le crois — ont été à l'époque aventureusement décidées, ont brisé la loi de programme. A votre arrivée, monsieur le ministre, vous avez trouvé non pas une loi de programme mais les ruines d'une ancienne loi de programme.

En même temps, un effort avait été fait, non point par le Parlement, mais par le conseil de défense et par le Gouvernement, qui tendait à fixer des plans à long terme, c'est-à-dire à établir des orientations fondamentales pour quinze ans. Certains de ces plans avaient été particulièrement étudiés. Ainsi un plan avait été préparé avec minutie, pour la marine, d'abord parce que, avec les sous-marins nucléaires lance-engins, la marine est désormais au premier plan de la défense nationale, ce qui ne lui était jamais arrivé dans toute son histoire, et ensuite parce que notre effectif en bateaux et en navires était arrivé en bout de course et qu'il était d'une nécessité nationale d'envisager la renaissance de la marine. Un autre plan à long terme avait été soigneusement étudié : le plan sur le développement des forces nucléaires stratégiques. En ce qui concerne les plans de l'armée de l'air et surtout de l'armée de terre, les choix avaient été peut-être moins précis. Ces plans à long terme sont actuellement écartés des possibilités de réalisation. Ils ont cessé d'être des guides.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, l'inquiétude que nous éprouvons tous, certains consciemment, d'autres inconsciemment, vient du fait qu'à travers tout ce que vous nous dites et tout ce que nous voyons ne subsiste plus cette programmation dont la répétition, quelles qu'aient été les difficultés, fut la garantie de cette continuité qui fut la règle au cours des quinze dernières années. En même temps, ces plans à long terme, qui étaient, en quelque sorte, la lumière pour les années à venir et, sur des points fort importants, pour la réflexion des états-majors, se trouvent aujourd'hui rejetés dans les ténèbres extérieures.

C'est là l'inquiétude. Quelles que soient les préoccupations que puissent éprouver les uns ou les autres au sujet de telle ou telle arme, de tel ou tel matériel, c'est bien là, en fin de compte, que git le débat et c'est bien sur ce point qu'au cours des mois qui viennent non seulement vous-mêmes mais également nous-mêmes serons jugés.

On ne peut pas faire de défense nationale avec un budget annuellement discuté, on ne peut pas avoir une grande industrie de l'armement, on ne peut même pas être assuré de sa conception de la défense si ne sont pas très clairement fixées, pour les années qui viennent et, d'une manière générale, pour la décennie les orientations qui correspondent à une volonté politique traduite en armement, en choix techniques et en instructions pour les chefs militaires. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

Vous me direz, et cela est vrai, qu'il faut procéder à des choix.

Ce problème, qui a été celui de vos prédécesseurs, est le vôtre aujourd'hui. Mais à un trop bas niveau du budget on ne parle plus de choix mais de renoncements. Il est capital que l'état des finances vous fasse obligation de choisir mais ne vous impose pas des renoncements.

**M. Pierre Weber.** Très bien !

**M. Michel Debré.** M. le secrétaire d'Etat a esquissé une thèse tout à fait intéressante, dont je n'ai d'ailleurs entendu dans sa bouche que les prodromes, et selon laquelle il faudrait essayer d'alléger les charges de notre armée de terre dont les frais généraux sont, en effet, disproportionnés par rapport à ses exigences stratégiques et tactiques.

J'ai déposé une proposition de loi tendant à instituer un service civil pour les jeunes gens qui ne serviraient pas dans les forces armées, ainsi que pour les jeunes filles. Ce service civil, monsieur le ministre, ne vous concerne pas, sauf sur un point capital que je vous demande d'étudier. Avec son institution, tous les jeunes hommes seraient appelés à donner un an à la nation. Dans ces conditions, le nombre de jeunes nécessaires au service de l'armée pourrait être, sans nuire à l'égalité de tous devant la solidarité nationale, fixé au niveau qui vous paraîtrait le meilleur pour vos unités. L'un de vos problèmes, nous le savons bien, est l'encadrement et l'instruction d'un contingent considérable, excessif même. Si une partie des jeunes était, après que l'armée eut fait son choix en quantité et en qualité, affectée à un service civil, vous pourriez alléger très largement vos frais généraux. Par conséquent, l'institution d'un service civil, quoique ne vous regardant pas, peut permettre, notamment pour ce qui concerne l'armée de terre, un allègement très important des charges puisqu'il ne serait plus nécessaire d'encadrer et d'instruire la totalité des jeunes.

A l'inverse, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a des renoncements auxquels il ne faut pas souscrire. Et si je n'avais eu que quelques mots à dire sur ce budget, ils eussent été les suivants : attention à la recherche ! C'est un point capital et qui est de votre responsabilité, monsieur le ministre, de la vôtre aussi, monsieur le secrétaire d'Etat.

Pour ceux à qui incombe la responsabilité des armées, ce sont naturellement les forces présentes et les armements de demain qui comptent, tandis qu'il appartient au pouvoir politique de déterminer les lignes d'orientation pour dix ou quinze ans. Or, la diminution des crédits de recherche est toujours un des points les plus préoccupants d'un budget, surtout lorsque ce budget est préparé année après année sans cette ligne capitale d'orientation que représente une loi de programme.

Je terminerai par quelques réflexions sur la coopération en matière d'armement.

Avec nos voisins, Anglais et Allemands, ou d'autres encore, cette coopération présente, du moins en théorie, un grand intérêt. Mais il faut se garder d'illusions excessives et ne la pratiquer qu'à coup sûr. Permettez-moi de vous livrer les quatre lois que mon expérience m'a permis de dégager. Les deux premières sont d'ordre technique, les deux autres d'ordre politique.

La première loi technique est la suivante : l'armement réalisé en coopération, quand il n'a pas la même finalité pour tous les participants, coûte plus cher qu'un armement étudié et fabriqué pour notre propre compte.

La deuxième est que lorsqu'une fabrication industrielle est décidée, il faut s'assurer que toutes les armées concernées en commanderont les produits et qu'elles auront l'argent nécessaire pour les payer.

Ces deux lois techniques, qui ont été si souvent oubliées dans le passé, doivent toujours être présentes à votre esprit.

S'imposent ensuite deux lois de caractère politique.

La première est que lorsque nos voisins ont à choisir entre la coopération européenne et l'achat d'un matériel aux Etats-Unis, ils optent toujours pour l'achat aux Etats-Unis, moyennant quelques soustractions.

**M. Pierre Weber.** C'est bien dommage !

**M. Michel Debré.** C'est pourquoi l'Eurogroup, à l'écart duquel nous devons demeurer, est en fait le moyen pour les Etats-Unis d'imposer leurs armements.

La seconde loi politique est qu'en matière de coopération, des partenaires plus puissants, tels les Etats-Unis ou même l'Union soviétique, ne pratiquent que le donnant-donnant, c'est-à-dire que l'on ne reçoit qu'à la mesure de ce que l'on apporte soi-même, et tout juste. C'est là un motif supplémentaire de favoriser la recherche, car elle est notre meilleure monnaie d'échange si nous voulons développer la coopération.

Revenant au budget présenté cette année, je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, de nous avouer qu'il n'y a pas celui que vous auriez souhaité. Sans doute exprime-t-il la valeur d'un effort que vous avez entrepris et qui, je l'imagine, a été tenace. Mais succédant, je le rappelle en présence de M. le secrétaire d'Etat au budget, à trois mauvais budgets, il atteint un niveau critique non seulement par la nouvelle détérioration qu'il traduit, mais par l'inflation des prochains mois qui le menace. Si bien que l'essentiel de mon propos se résume dans la phrase suivante : Le budget de l'an prochain devra être tout différent. S'il n'en était pas ainsi, nombre d'entre nous en tireraient les conséquences. Ne croyez pas que cela se traduirait par le refus de voter le budget des armées : ce serait bien plutôt par le refus de voter le budget de l'Etat. Que cette affirmation soit pour vous un soutien dans votre résolution politique. *(Applaudissements sur de très nombreux bancs de l'Union des démocrates pour la République, des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. le président.** Je prie les orateurs de me faciliter la tâche en respectant leur temps de parole.

**M. Pierre Weber.** En l'occurrence, le dépassement était tout à fait justifié !

**M. le président.** La parole est à M. Dronne.

**M. Raymond Dronne.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le peu de temps qui m'est imparti, je me bornerai à évoquer quatre points : le premier exprime une satisfaction ; le second, une inquiétude ; le troisième est une interrogation et le quatrième souligne une carence.

La satisfaction est provoquée par la revalorisation de la condition militaire dont ce budget apporte les moyens. Certes, cette revalorisation intervient tardivement. Elle comporte en outre quelques ombres et quelques lacunes. Nous espérons qu'il sera possible de les combler avec votre concours, monsieur le ministre, bien que la plupart d'entre elles ne soient pas de votre ressort. Mais elles vous intéressent tout de même parce qu'elles ont une influence sur le moral de l'armée.

Malgré ces imperfections, ce budget marque un progrès important, de nature à donner enfin satisfaction aux militaires de carrière et à ragailhardir leur moral.

Par contre, en ce qui concerne le contingent, nous éprouvons une inquiétude. Certes des mesures ont été prises récemment. Elles l'ont été sous la pression d'événements qu'il aurait mieux valu devancer. Mais les conditions de vie des appelés ont été notablement améliorées, et c'est l'essentiel. Pourtant ces améliorations n'ont pas fait disparaître le malaise du contingent, qui s'exprime maintenant sous une forme nouvelle. Ce ne sont plus les manifestations un peu tapageuses que nous avons connues voilà un an. Ce malaise est devenu discret, et donc infiniment plus dangereux. Dans presque toutes les unités, il s'est constitué et il continue de se constituer, à l'initiative d'éléments gauchistes, des groupes occultes qui s'appliquent à semer la rancœur, la confusion, la pagaille. La plupart rédige et distribuent des tracts et des journaux roncopiés. Il s'agit là, monsieur le ministre, d'un cancer qui commence à ronger dangereusement l'armée et auquel il est nécessaire de porter la plus grande attention et d'appliquer un remède, sous peine de voir le mal s'amplifier.

Les rapporteurs l'ont souligné, le budget pour 1976 est un budget de transition. Depuis des années, les dépenses de personnel avaient été sacrifiées, la priorité ayant été donnée aux armements et aux matériels. Le budget pour 1976 marque un tournant : il fait porter l'effort sur les crédits de personnel, et cela était nécessaire.

Les rapporteurs, comme la plupart des experts, estiment qu'à partir de 1977 un effort supplémentaire sera nécessaire en matière d'armements. Cet effort portera-t-il sur les armements thermo-nucléaires ou sur ceux dits « conventionnels » ? Des choix s'imposeront car la France ne peut tout entreprendre à la fois. Certes, la part de notre produit national brut consacrée à la défense est encore faible ; elle peut être augmentée au cours des prochaines années. Mais cette augmentation a des limites qui seront rapidement atteintes. Il serait périlleux de les dépasser. Elles seront, d'ailleurs, fonction de la conjoncture économique générale.

Les choix que vous nous proposerez l'an prochain, monsieur le ministre, engageront notre politique militaire pour plusieurs années. A cet égard, un impératif de géo-politique s'impose : l'Europe politiquement divisée n'est qu'une somme de faiblesses. Pour devenir une force égale aux plus grands, pour survivre, elle est condamnée à harmoniser non seulement son économie, mais encore sa politique et sa défense. Parmi les choix à faire, celui de l'Europe nous apparaît primordial. Sera-t-il de ceux que le Gouvernement nous proposera, monsieur le ministre ?

Je dénoncerai, enfin, une carence très grave : l'absence quasi totale dans notre pays d'une protection contre une attaque atomique.

Comme vous tous, ici, j'espère que la guerre atomique n'aura jamais lieu, que les perspectives de destruction apocalyptique resteront de nature à effrayer et à faire reculer les hommes d'Etat les plus insensés. Mais sait-on jamais ! Le phénomène de dispersion de l'arme atomique tactique auquel nous assistons peut devenir le point de départ d'engrenages infernaux.

La plupart des pays qui nous entourent se sont dotés d'un système de protection contre les attaques atomiques. Ce sont les Scandinaves qui ont poussé le plus loin cette protection. En France, à part quelques abris opérationnels, nous n'avons rien. Or notre pays, de par sa position et sa superficie, est particulièrement vulnérable à un conflit atomique, car il ne dispose pas, à la différence d'autres pays, de l'espace nécessaire pour disperser ses moyens et les objectifs susceptibles d'être visés par l'assailant.

La protection contre les retombées est peu coûteuse et relativement facile à assurer. Encore faut-il s'en préoccuper. Voici une dizaine d'années avait été diffusée à travers toute la France une petite brochure expliquant comment, par quelques procédés simples, il était possible de se protéger en cas d'attaque atomique. Depuis, elle est tombée dans l'oubli. Je pense qu'il serait nécessaire de la reprendre en l'actualisant afin que la population connaisse exactement les dangers qu'elle court, ne les surestime pas et sache s'en protéger. S'agissant de la sauvegarde de nos populations, et même si cela n'exclut pas la nécessité de réaliser certains ouvrages de protection, cette information est indispensable.

Telles sont les observations que j'ai reçu mission de présenter au nom des réformateurs. J'espère, monsieur le ministre, que vous y apporterez des réponses réconfortantes. *(Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En cinq minutes, le général Bigeard nous a présenté un budget de cinquante milliards de francs. Je le félicite d'avoir ainsi livré la seule bataille-clair qu'avec ce budget il puisse gagner, je veux dire une bataille contre le Parlement. *(Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Exclamations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Pierre Weber.** Soyez sérieux et honnête !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** J'ai entendu deux arguments. On s'est beaucoup battu, nous a-t-il dit. Je me suis demandé s'il comptait y gagner de nouvelles décorations. *(Protestations sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.** Vos propos sont de mauvais goût !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** C'est bon, nous a-t-il aussi assuré. Eh bien non, mon général, la soupe n'est pas honne. C'est pourquoi le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche ne votera pas le projet de budget que vous nous présentez.

**M. Jacques Cressard, rapporteur spécial.** Lamentables arguments !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ce budget porte à nos yeux la marque de l'inertie, de l'absence de perspectives et du refus de choix qu'il est pourtant impossible d'éviter plus longtemps.

La réflexion du Président de la République sur les problèmes de défense nationale date de l'été 1974. Quelles conclusions en a-t-il tirées ? Le projet de budget pour 1976 ne nous renseigne guère à cet égard. S'il a augmenté, en valeur absolue et même relative, par rapport à celui de 1975, c'est seulement sous l'effet des mesures de revalorisation de la condition militaire, dont nous avons depuis longtemps souligné la nécessité et dont nous continuons à dénoncer l'insuffisance.

Le président Pompidou disait qu'en une époque où la France ne se connaît pas d'ennemis et où les militaires sont portés à s'interroger sur l'utilité de leurs missions, il ne faut pas hésiter à leur donner des compensations matérielles. Cette réflexion, M. Giscard d'Estaing semble l'avoir reprise à son compte. Si telle est bien la philosophie — assez courte — de ce budget, vous comprendrez aisément que nous ne la partageons pas. En ce qui nous concerne, nous voulons, au contraire, que les missions de nos armées soient affirmées clairement non seulement pour les militaires mais de manière incontestable pour tous les citoyens.

L'examen de ce projet de budget nous conduit à deux conclusions que je voudrais développer : d'abord, à ce prix-là, la France n'est pas défendue ; ensuite, il convient de s'interroger pour savoir si le refus de choisir n'est pas encore une manière de choisir. La politique de pourrissement actuel n'est-elle pas une manière de rendre demain inéluctable le choix en faveur d'une armée de métier et d'une défense atlantique intégrée ?

Si la France n'est pas défendue, c'est que nous n'avons rien pour nous défendre. La raison en est simple : il y a incompatibilité entre les missions et les structures actuelles de notre défense nationale et les moyens budgétaires dont elle dispose.

La revalorisation des soldes et surtout la priorité donnée au développement de la force nucléaire dans le budget de la défense entraînent — comme tous les rapporteurs l'ont souligné tour à tour — une dégradation préoccupante des moyens qui peuvent être consacrés à l'instruction des hommes, à l'entretien du matériel, à l'entraînement des effectifs, à l'équipement des forces classiques et aux études qui fondent notre capacité à disposer dans l'avenir d'un armement moderne, capable de rivaliser avec les matériels étrangers.

Notre armée de terre est sous-équipée par rapport à celles des pays voisins. L'armement individuel — comme j'ai pu le constater pendant les vacances en accomplissant une période — est resté le même qu'à l'époque de la guerre d'Algérie : on utilise encore les Mas 36 et les Mas 56, par exemple.

L'étalement des programmes, l'ouverture de crédits symboliques ne font pas une politique d'équipement.

Aucune mesure nouvelle n'est prise en faveur des appelés. Au contraire, la réduction des moyens de fonctionnement mis à la disposition de l'armée de terre, par rapport au budget de 1975, lui-même réduit, ne peut qu'aggraver le malaise du contingent. Il ne suffit pas de relever la solde des cadres, amélioration d'ailleurs incompréhensible dans la mesure où vous l'assortissez d'une diminution des crédits de fonctionnement et, donc de l'activité. La réduction du nombre des séjours en camp.

des dotations d'essence et du matériel d'instruction ne peut qu'accroître l'ennui dans les casernes et le sentiment que le temps qu'on y passe est du temps perdu. Ce n'est pas s'avancer que de prédire de nouvelles explosions.

De même, la diminution du nombre des sorties en mer pour les navires ou des vols pour les pilotes d'avions, qui s'entraîneront eux à raison de quatorze heures par mois au lieu de vingt-quatre dans les pays voisins, ne peut que retentir sur la qualité des combattants et sur le moral des soldats.

Bref, en raison des disproportions et des déséquilibres qui apparaissent dans votre projet de budget, notre armée devient une structure explosive. Quelques pare-feu au niveau des rémunérations ne suffisent pas à résoudre une crise qui ne peut que s'aggraver. A vouloir tout faire à la fois, on risque de se laisser prendre de vitesse dans tous les domaines.

J'ai dit que la France n'est pas défendue et je vais essayer de le démontrer rapidement.

D'abord, la force nucléaire stratégique elle-même, qui semble la seule priorité claire de notre effort de défense, perd, vous le savez, une grande partie de sa crédibilité du fait du développement des missiles anti-missiles, au moins jusqu'à la mise en service de fusées à têtes multiples, dans sept ou huit ans.

Quant à l'arme nucléaire tactique Pluton, je ne répéterai pas les critiques que j'ai avancées déjà à cette tribune au mois de mai dernier : militairement inutilisable, politiquement dangereuse et incompatible avec la conception nationale de notre défense, elle n'avait pas sa place dans l'arsenal de nos moyens. Telle la poule qui a couvé un canard, le Gouvernement découvre aujourd'hui qu'il a fait construire une arme dont il ne sait que faire ou dont il n'ose pas dire ce qu'il aurait envie d'en faire. Il faut mettre fin à ce programme aberrant.

J'en viens au corps de bataille terrestre. Nos six divisions se préparent péniblement à l'hypothèse d'un nouveau mai 1940 et ce n'est guère s'avancer que de prévoir en cas de conflit un résultat identique, quoique beaucoup plus rapide évidemment — vous n'auriez même plus le temps de gagner Bordeaux ! L'idée même d'une grande bataille aux frontières est périmée, comme l'a fort bien montré le commandant Brossolet.

En réalité, vous ne faites rien de bien parce que vous vous refusez à choisir. Vous vivez sur l'illusion d'une défense absolue qui ne correspond ni aux moyens, ni à la vocation, ni à la situation réelle de la France. En vérité, il existe un divorce profond entre la définition très lâche des missions assignées à notre armée et les moyens qui lui sont alloués. Tout se passe comme si on refusait par principe la vérité à nos soldats, considérés comme une catégorie particulière de Français : vous à l'endoctrinement ou au bourrage de crâne. Ce qui était déjà vrai en 1940 le fut au temps de la décolonisation et l'est encore aujourd'hui.

Il revient à l'amiral Sanguinetti de l'avoir montré avec brio : il y a incompatibilité entre le niveau actuel de l'enveloppe budgétaire consacrée à notre défense — il est voisin de 3 p. 100 du P.N.B. — et le maintien d'un effectif permanent de 580 000 hommes sous les drapeaux.

Il vous faut réduire cet effectif de 100 000 à 150 000 hommes si vous voulez équiper correctement nos forces armées. C'est évidemment sur l'armée de terre, la plus nombreuse, que devra porter le plus grand effort. Mais cette constatation est insuffisante ; une réduction de l'effectif global suppose une modification profonde des structures mêmes de notre appareil militaire.

Faute de s'orienter dans cette direction la politique gouvernementale ne peut que s'enfermer davantage encore dans ses contradictions. Fondée en théorie sur l'indépendance nationale, elle conduit en fait à la réintégration dans le bloc militaire atlantique. Faute de pouvoir justifier les fusées Pluton on envisage de les céder à l'Allemagne de l'Ouest. Nous aimerions savoir si vous avez évoqué cette perspective avec M. Georg Leber la semaine dernière.

**M. le ministre de la défense.** C'est incroyable !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Quelle autre perspective avez-vous donc évoquée ?

Faute de pouvoir acheter nos matériels en France ou de les vendre à l'étranger, on se tourne de plus en plus vers la standardisation des armements sous l'égide américaine. A cet égard, nous souhaiterions connaître les résultats du voyage de M. Schloesinger à Paris au mois de septembre dernier.

Tout se passe comme si le Gouvernement n'osait pas avouer l'orientation réelle de sa politique militaire alors que dans tous les autres domaines il a pris assez facilement son parti du rétrécissement du rôle de la France — grande Suisse ou petit Japon ? — dans d'univers du libre-échange atlantique et ce d'autant mieux que c'est le résultat de sa politique. Le Gouver-

nement voudrait bien pouvoir lever le dernier tabou militaire pour réintégrer l'O. T. A. N., par exemple, mais il en est actuellement empêché par des raisons de politique intérieure.

D'ailleurs, la contradiction entre l'affirmation répétée de l'indépendance nationale et la réalité de l'orientation suivie dans les faits apparaît bien dans la sanction qui a frappé le général Binoche pour des propos qui étaient, certes, inactuels mais pas plus déplacés, au fond, que les fréquentes allusions à l'ennemi de l'Est de beaucoup de nos stratèges. Il semblerait vraiment que le Gouvernement a peur de son ombre.

Dès lors, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes conduits à nous interroger sur la signification véritable du projet de budget que vous nous présentez cette année.

C'est un budget d'attente, a-t-on dit. En fait, il constitue une structure explosive qui traduit une politique délibérée : faute de choisir aujourd'hui une défense nationale et populaire, on prépare l'acceptation pour demain de l'armée de métier et de la défense intégrée.

Qu'en est-il de cette armée de métier ? Le relèvement des soldes des cadres et la politique de pourrissement du service national, que j'ai dénoncée tout à l'heure, y conduisent tout droit.

Quant à la défense intégrée, nous nous y acheminons en douceur. Ce n'est pas par hasard que M. Schloesinger a donné un brevet de bonne conduite à ce « bon allié » qu'est la France de M. Giscard d'Estaing.

L'incohérence apparente du programme Pluton, l'absence de choix en matière d'armement individuel — qui recouvre, semble-t-il, une orientation vers l'achat de l'arme allemande — la mise en sommeil de l'avion de combat futur, toutes ces décisions fondamentales pour notre équipement font partie de la même politique de pourrissement qui vous conduira demain à présenter comme inéluctables des choix pseudo-européens en faveur d'un système de défense dont la mise en œuvre dépendra en premier lieu des Allemands et, en dernier ressort, des Américains.

L'Europe dans le monde atlantique est, dans le contexte actuel, comme un atelier dans une usine. Son autonomie ne peut dépasser celle qu'une direction consent à ses services pour atteindre au mieux les objectifs qu'elle leur a fixés. La pseudo-défense européenne, dans l'état actuel des choses, serait la direction participative par objectifs, appliquée par l'Amérique à la défense de l'Europe.

Nous affirmons qu'une autre politique de défense est possible. La défense d'un pays comme le nôtre doit être globale. On mentionne souvent l'affaiblissement de notre volonté de défense : nulle part il n'apparaît mieux que dans les affaires industrielles ou dans la politique actuelle : les investissements étrangers, la colonisation de nos secteurs de pointe — l'informatique, le nucléaire, l'aéronautique — qui est un des traits caractéristiques de notre politique et l'invasion des films américains à la télévision portent beaucoup plus profondément atteinte à la substance nationale qu'une menace militaire hypothétique.

Dans cette perspective, une politique d'indépendance nationale viserait d'abord à conserver à notre pays la maîtrise de son développement économique, culturel et technique en l'asseyant sur les bases solides du programme commun. (*Exclamations sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Dans la période de crise actuelle, il s'agit d'abord d'avoir les mains libres face aux sociétés multinationales pour fonder, sur des relations économiques nouvelles, établies notamment avec les pays du tiers monde, le développement de notre pays. C'est dans ce cadre qu'une politique de défense véritablement nationale et populaire pourrait prendre sa place.

La France est un des rares pays du monde qui puisse encore, entre les deux grandes superpuissances, infléchir sensiblement la marche de l'histoire. Certes, il ne s'agit pas de rivaliser avec l'une ou l'autre sur le plan de la puissance militaire. Mais la situation de la France en Europe, son histoire, son rayonnement, ses moyens lui permettent d'ouvrir une voie nouvelle et originale vers le socialisme. Cette marge de manœuvre, c'est notre seule liberté et la chance historique de notre peuple. C'est cette liberté vraie que l'armée française doit être en mesure de protéger un jour.

Dans cette optique, quelles missions peuvent lui être assignées de manière réaliste ? Elles se comptent au nombre de deux.

La première mission de l'armée française consiste à participer à l'organisation de la sécurité collective en Europe dont les troupes américaines se retireront inévitablement. Il est clair, en effet, que si notre défense ne peut être que relative dans l'équilibre des forces entre les deux Grands, la préservation

de la paix en Europe devra s'appuyer sur un élément militaire, quels que soient les progrès réalisés sur la voie du désarmement.

En deuxième lieu la France doit pouvoir remplir ses obligations extérieures. Dans ce dessein, plusieurs éléments sont nécessaires.

Je me bornerai à souligner l'importance d'une force de mobilisation populaire dont le général Bécam, dans un récent article de la revue *Esprit*, a bien montré qu'elle devait constituer l'essentiel de notre défense : « En temps de paix comme ferment de dissuasion populaire, en temps de guerre comme instrument de survie, et au-delà de la guerre comme garant de la cohésion nationale et base d'une capacité d'action collective. »

La constitution d'unités légères, mobilisables sur place, instruites dans des camps ouverts, vivant au contact de la population peut seule permettre la défense en profondeur du territoire.

La définition d'un statut démocratique du soldat, la revalorisation de la condition des sous-officiers et des officiers subalternes, véritables pivots d'une force de mobilisation populaire, s'impose parallèlement.

Seule la gauche, c'est notre conviction, peut redonner à la défense son sens global et cohérent, en mobilisant l'ensemble de la population.

Ce n'est que sur cette base qu'il sera réellement possible de mettre fin à votre politique de navigation à vue, qui est en fait une politique de démission nationale, pour fonder une véritable programmation à long terme, dont votre projet de budget aura eu au moins le mérite de faire ressentir à l'Assemblée à la fois l'absence et la nécessité. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Cabanel.

**M. Guy Cabanel.** Mes chers collègues, j'avoue avoir été quelque peu impressionné par l'intervention de M. Chevènement. Elle mérite que l'on s'y arrête un instant.

Je n'y ai pas vu se dessiner fermement les grandes lignes d'une politique de défense pour la France. Un moment, j'ai même cru que M. Chevènement s'était trompé de débat. En effet, nous avons éprouvé l'impression d'assister à une discussion sur la politique cinématographique. Néanmoins, ses quelques mots d'introduction appellent immédiatement une réponse de ma part.

Monsieur Chevènement, je ne crois pas que le général Bigeard soit venu chercher ici une décoration de plus en sa qualité de secrétaire d'Etat. Il est important que vous sachiez que vous vous êtes adressé à l'officier le plus décoré de France ! *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Gilbert Sénès.** C'est du cinéma !

**M. le ministre de la défense.** Il n'a pas fait de cinéma pour gagner ses décorations !

**M. Gilbert Faure.** L'observation ne visait pas M. le secrétaire d'Etat !

**M. Gilbert Sénès.** Il vient pourtant d'en faire du cinéma !

**M. le ministre de la défense.** Respectez ceux qui se sont battus pour la patrie ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)*

**M. Gilbert Faure.** Nous en reparlerons demain, monsieur le ministre.

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie, laissez parler M. Cabanel !

**M. Guy Cabanel.** Ce budget, monsieur Chevènement, est en effet un budget de transition et de réflexion, mais il est un point sur lequel il ne peut y avoir de malentendu ni de sous-entendu : c'est sur le principe même de la politique de défense de la France.

Cette politique, le Président de la République vient de la redéfinir. Elle vise à donner à la France les moyens de dissuader quiconque de porter atteinte au territoire national. C'est l'esprit de notre force nucléaire de dissuasion. Par conséquent, sur ce point, les choses sont claires.

Pour l'année 1976, vous devez reconnaître que les contraintes budgétaires et économiques ont pu donner matière à réflexion et conduire à opérer des choix que l'on n'aurait pas fait nécessairement en d'autres circonstances.

Le projet de budget du ministère de la défense, avec ses cinquante milliards de francs de crédits de paiement et près de vingt-neuf milliards de francs d'autorisations de programme

enregistre une progression, modérée, certes, mais supérieure à celle du budget de la République, dont il représente 17,6 p. 100 contre 16,28 p. 100 en 1975. Cette proportion peut paraître insuffisante et susciter des critiques : dans le contexte actuel, elle traduit cependant un effort appréciable.

L'analyse de votre projet de budget, monsieur le ministre, suggère trois thèmes de réflexion : le niveau de l'effort national, les dépenses en faveur des personnels — elles ont été privilégiées cette année — et la ventilation des dépenses pour les armements, étude difficile.

L'effort national ne doit pas être minimisé. On a fréquemment envisagé, au cours des derniers mois, la possibilité de consacrer à votre budget plus de 3 p. 100 du produit national brut. Actuellement, nous sommes à 2,97 p. 100 du produit national brut prévu pour 1976. Si le P.N.B. est inférieur aux prévisions, ce qui peut très bien se produire, la barre apparemment fatidique des 3 p. 100 sera alors franchie.

Notre effort est modéré par rapport à celui que consentent les nations qui nous entourent, comparé, notamment à celui des superpuissances engagées dans une course aux armements. L'U. R. S. S. consacre à sa défense entre 9 et 10,5 p. 100 de son produit national brut, au détriment d'autres postes budgétaires et de la possibilité de satisfaire certains besoins de sa population.

Les Etats-Unis eux-mêmes consacrent à leur budget de la défense 6 à 7 p. 100 de leur produit national brut et la Grande-Bretagne 5 p. 100.

Toutefois, cette année, un effort plus grand de notre part aurait été bénéfique pour stimuler notre économie, en particulier pour nos industries d'armement qui, employant une masse considérable de travailleurs, pèsent d'un poids socio-économique comparable à celui de la S. N. C. F. On aurait pu envisager le franchissement de la barre des 3 p. 100 et à ce sujet, monsieur le ministre, je ne puis m'empêcher d'éprouver quelque regret.

En revanche, nous devons exprimer notre satisfaction en considérant les crédits consacrés aux dépenses de personnel. L'effort considérable entrepris porte la marque d'une politique.

Depuis que votre équipe, monsieur le ministre, celle que vous formez avec M. le secrétaire d'Etat, a pris en main la situation des armées, elle a eu à répondre à ce qu'on a appelé le malaise de l'armée. M. Duroméa, tout à l'heure, en a parlé excellentement, mais en décrivant la situation qui existait l'année dernière. Or, depuis quelques mois, on note une amélioration certaine de l'état d'esprit dans nos corps de troupes. Indiscutablement, elle est le fruit de la concertation qui a été engagée avec les cadres, officiers et sous-officiers, et des mesures prises en faveur des appelés.

Nous avons voté, il y a quelques jours, la revalorisation de la condition militaire. L'amélioration du sort des appelés est l'un de vos objectifs. Mais il vous faut encore rendre le service national plus attractif et permettre à l'armée de retrouver son âme en reprenant contact avec le pays. Ce dernier n'est pas forcément antimilitariste et elle peut s'y montrer davantage car les Français éprouvent un sentiment très profond pour leur armée. J'ai souvent été frappé, lors de mes déplacements dans ma région, en milieu rural, de voir combien la population réclame le passage des unités militaires, combien de Français souhaitent que certaines cérémonies soient soulignées par la participation de la musique militaire, combien d'hommes désirent revoir les drapeaux de leurs régiments et comme la foule se rassemble pour assister à des remises de fourragères, chaque fois que le commandement montre le bon sens de les remettre en public. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**M. Gilbert Faure.** Le 8 mai, par exemple !

**M. Guy Cabanel.** Le 8 mai est une chose. Mais en dehors du 8 mai, combien d'anniversaires, combien de cérémonies militaires ! L'arbre ne doit pas cacher la forêt. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

En ce qui concerne le titre III, je crains malheureusement que l'insuffisance des crédits de carburant et d'entretien ne permette pas de faire l'effort qui favoriserait le contact entre l'armée et la nation.

Il est un autre point fâcheux, qui concerne la situation des appelés : les moyens seront insuffisants pour améliorer les casernements.

J'en arrive au nœud du problème : le titre V, relatif aux dépenses en capital, notamment pour les matériels d'armement.

Les lacunes de ce titre, qui ont été excellemment mises en évidence par M. Michel Debré, tiennent au choix qu'a fait la République française : celui de la force nucléaire de dissuasion. Ce choix continue à peser sur la ventilation des dépenses d'armement.

On pourrait de surcroît, monsieur le ministre, vous faire le reproche d'avoir en quelque sorte amélioré les soldes grâce à un jeu de bascule du titre III vers le titre V, c'est-à-dire en permettant des crédits qui auraient pu être destinés aux armements.

S'il n'est pas question de revenir sur le choix fondamental de la force nucléaire ni de remettre en cause le principe, il est toutefois permis de s'interroger pour l'avenir, et c'est pourquoi j'ai dit que ce budget était un budget de réflexion.

Est-il possible de trouver une formule qui, sans rendre l'effort national trop lourd, peut-être intolérable, permettrait de mieux ventiler les dépenses d'armement ?

M. Michel Debré, par sa formule de service civil, propose d'alléger les effectifs de l'armée de terre et de mieux répartir les crédits restants. Cette formule sera d'une application délicate et il faudra la faire comprendre au pays. En effet, l'égalité devant le service militaire, les modalités à mettre au point pour répartir les jeunes gens entre le service militaire et le service civil, requièrent beaucoup de doigté et une large information.

En attendant, nous pouvons nous déclarer satisfaits de l'état d'avancement de la force nucléaire stratégique, de même que de la réalisation de l'armement nucléaire tactique, et je ne reprendrai pas à mon compte les questions soulevées par M. Chevènement sur le destin du programme Pluton, sur son utilisation, sur la place qu'il devrait occuper sur l'échiquier de la stratégie européenne. Pendant une période transitoire, ce programme, dont le coût de réalisation est très élevé, pourrait faire l'objet d'une certaine réduction, compte tenu de l'existence d'armes tactiques à vecteurs aériens.

Et puis, le domaine des armements conventionnels est immense.

M. le secrétaire d'Etat, tout à l'heure, dans une formule quelque peu brutale, a laissé entrevoir le destin difficile qui menacerait une armée conventionnelle en cas de conflit classique.

Les armées de terre ont un besoin immense en engins blindés, un besoin réel en armes individuelles modernes et en armes antichars ; elles ont besoin d'une véritable artillerie — et, cette année, il faut souligner l'abandon du programme 155 GCT — en même temps que d'une couverture antiaérienne, laquelle fait défaut.

Quant à l'armée de l'air, on est frappé de la gravité du problème que posera le remplacement des 450 avions de combat aux limites de leurs possibilités d'utilisation.

La marine, elle, paraît avoir été mieux traitée, peut-être parce que le plan d'équipement à long terme a été appliqué avec plus de rigueur. Il n'en reste pas moins qu'un effort particulier doit être accompli en ce qui concerne les bâtiments de surface. Le projet du porte-aéronefs nucléaire mériterait de progresser. L'aéronautique navale a aussi besoin de remplacer son matériel.

Si nous renonçons à rééquiper notre armée et à la doter d'un armement conventionnel digne d'elle et de notre époque, nous risquerions d'abandonner l'espace stratégique européen à des puissances amies ou alliées. N'y a-t-il pas là une perte de la crédibilité en la politique d'indépendance nationale ?

Quelles sont les solutions ? Il n'existe certainement pas de solution miracle. Mais une très bonne solution consisterait en une nouvelle loi de programme ou, tout au moins, en un plan d'équipement militaire à l'élaboration duquel le Gouvernement associerait le Parlement, celui-ci exprimant, comme l'a souhaité M. Michel Debré, sa volonté d'une politique militaire continue, et affirmant que la force de dissuasion est le noyau dur de l'armée française, autour duquel il faut une force conventionnelle digne des traditions de notre armée.

D'importants problèmes de remplacement de matériels rendent nécessaire la coopération européenne.

Nous autres, républicains indépendants, avons adhéré sans réserve au principe de la force de frappe, mais nous restons, au fond de notre cœur, désireux que se resserrent les liens des pays associés au sein de la Communauté européenne.

Aussi pensons-nous que les programmes d'armement conventionnel doivent donner lieu, sinon à une standardisation qui paraît difficile, du moins à une harmonisation, mais sans jamais aller jusqu'à une intégration qui pourrait être une aliénation de nos possibilités d'indépendance nationale.

Des formules de coopération doivent être recherchées activement : il serait regrettable, par exemple, que l'avion de combat futur entre en compétition avec un projet anglo-italo-allemand.

Il est nécessaire, dans le domaine de l'industrie aéronautique, que la cohésion européenne soit affirmée, comme il est nécessaire que nous donnions un moral européen à nos alliés, à nos partenaires de la Communauté, et que nous ayons ensuite un débat simple et clair avec les Etats-Unis, sans aucune attitude de dépendance, d'abandon ou de lassitude.

Le marché aéronautique européen n'est pas assez vaste pour permettre la dispersion de l'industrie aéronautique européenne. Il ne l'est certainement pas pour permettre un affrontement tel que celui auquel a donné lieu le remplacement récent des avions de combat de nos alliés.

En conclusion, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je puis vous dire, au nom du groupe des républicains indépendants, que nous approuvons votre action de remise en condition de l'armée française, de même que vos objectifs pour rendre à celle-ci le courage d'assurer notre défense.

Nous vous exprimons notre satisfaction pour vos efforts d'amélioration de la condition militaire et pour ce que le budget de 1976 permettra de faire en faveur des cadres de l'armée et des appelés.

Nous sommes tout de même inquiets des parts respectives faites à la force de dissuasion et aux armements conventionnels.

Nous souhaitons que la volonté d'indépendance nationale soit une nouvelle fois affirmée, dans cette enceinte, par la représentation nationale, à l'occasion d'une vaste discussion portant, non pas sur le principe de notre défense, puisque ce principe est maintenant intangible, mais sur les voies et moyens de la défense de la République. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. de Bennetot.

**M. Michel de Bennetot.** Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai écouté tout à l'heure avec beaucoup d'attention l'intervention de M. Michel Debré.

Je dois maintenant exposer la position de mes amis de l'U. D. R. à l'égard de votre projet de budget.

Je la résumerai en trois formules empruntées au vocabulaire de votre ministère — aux trois PB — avec un sens un peu différent : planification ou programmation, progression du budget, présentation financière nouvelle de votre budget.

L'ancien ministre d'Etat chargé de la défense, M. Michel Debré, a traité tout à l'heure de la programmation, et je voudrais revenir brièvement sur ce qui a été dit.

Il est un peu sévère de juger que la troisième loi de programme militaire était en ruine au moment où vous avez pris la charge de votre département ministériel. Votée en 1970 — j'avais l'honneur d'en être le rapporteur — elle n'a pas pu être entièrement exécutée. Elle a été amputée, certes, mais elle a été le fil conducteur de l'action des ministres de la défense et, à ce titre, elle a joué un rôle essentiel.

Je ne suis pas sûr, en revanche, que les plans de quinze ans qui ont été élaborés par la suite étaient compatibles entre eux. En effet, si l'on fait l'addition de ces différents plans, de ce que nous en connaissons, il apparaît à l'évidence que le budget militaire français, dans ses limites actuelles — quelque 3 p. 100 du produit national brut — ne pouvait pas permettre leur réalisation simultanée.

Par conséquent, planification et programmation, oui, mais cohérence !

Il est absolument nécessaire qu'avec le concours, notamment du chef d'état-major des armées, dont vous avez renforcé les attributions, vous veilliez à la cohérence des plans des différentes armées et de la section commune, cohérence qui est également indispensable sur le plan des coûts, car il faut savoir ce que l'on veut dépenser pour déterminer l'objectif à retenir.

Tel est le premier point de mon intervention.

Avec le budget actuel, majoré des dépenses nécessaires de personnel, vous ne pourrez pas, monsieur le ministre — et j'aborde là mon deuxième point — faire face à un programme correspondant aux ambitions légitimes de notre pays.

Par conséquent, il faut maintenant, comme M. Michel Debré l'a souligné dans son intervention, que le budget de la défense marque une progression en pourcentage, mesurée, certes, mais inéluctable, si l'on veut être assuré que le renouvellement du matériel s'accomplira dans des conditions convenables au cours des prochaines années.

Le troisième point de mon exposé concerne la présentation financière nouvelle.

Quelques éléments de votre projet de budget ont retenu notre attention. C'est le cas de l'article 42. que vous nous demanderez de voter et qui concerne un compte de commerce pour la construction de casernements. Cette formule prépare vraisemblablement une plus grande souplesse, afin que ces bâtiments — l'exposé des motifs rappelle que 80 p. 100 d'entre eux ont été construits avant la guerre de 1914 — puissent être renouvelés dans un délai qui ne soit pas trop long, c'est-à-dire dans les dix ou quinze prochaines années, et non pas dans un siècle. Il faut poursuivre dans cette voie.

Votre projet de budget comporte aussi, monsieur le ministre, des charges indues, et tout d'abord des prestations fournies par les armées pour des missions non spécifiquement militaires.

Je comprends que l'armée fournisse de telles prestations quand elle est riche — je souhaite même qu'elle continue à le faire — mais, dans les conditions présentes, elle ne peut participer à ces missions non spécifiquement militaires sans être au moins défrayée de certaines charges financières qu'elles impliquent.

Il en est ainsi avec le chapitre 52-90, qui est fondamental, relatif à la participation de l'Etat aux dépenses d'expansion économique et de coopération technique. Il s'agit-là d'une dépense nécessaire pour l'exportation de nos armements, mais elle ne doit pas être mise à la charge des contribuables français. Cette dépense doit, en effet, soit relever du commerce extérieur, soit être équilibrée par une taxation des exportations; vous pouvez l'assumer à titre de charge de trésorerie, mais elle n'est pas fondamentalement imputable à votre budget.

Aussi, je souhaiterais une présentation quelque peu différente de vos crédits, compte tenu des difficultés que l'on peut prévoir pour la mise en harmonie des missions et aussi des objectifs majeurs que vous définirez, je pense, avant le 31 mars 1976, comme nous vous le demandons.

Il conviendrait, par exemple, que vous n'assuriez ni le pré-financement d'opérations industrielles, ni le service après vente pour les exportations d'armes, ni la formation du personnel.

Toutes ces dépenses sont nécessaires, mais elles doivent pouvoir trouver place, par exemple, dans un fonds spécial de l'armement qui les regrouperait de façon à leur donner, en particulier, plus de souplesse.

Lorsque la France a lancé le programme de Concorde, elle a été amenée à plusieurs reprises, étant donné les dépenses engagées, à prévoir des financements par le Trésor ou des financements d'Etat qui n'étaient pas directement à la charge du ministère des transports.

De la même manière, vous ne pourrez financer dans des conditions convenables, du point de vue industriel, ni l'avion de combat futur, ni le porte-aéronefs de la marine, ni un certain nombre de matériels terrestres, si vous ne disposez pas d'un fonds vous permettant de travailler sans la contrainte budgétaire annuelle et, par conséquent, de mieux organiser les opérations industrielles correspondantes.

Pour conclure, monsieur le ministre, je résume les trois points qui guideront mes amis au cours de ce débat.

En premier lieu, planification nécessaire, mais cohérence entre les plans et arbitrages indispensables, ce qui est possible, et, s'il le faut, augmentation du budget de l'armée afin d'atteindre les objectifs que vous aurez reconnus, mais à la condition formelle que ce soient non pas les objectifs de l'armée de terre, ceux de la marine, ceux de l'aviation et ceux de la section commune, mais les objectifs de la politique militaire française considérée dans son ensemble.

En deuxième lieu, progression mesurée, compatible avec nos autres charges et avec la situation économique de la France, du budget de la défense.

En troisième lieu, enfin, présentation nouvelle de votre budget, de façon que les charges que vous assumez soient réellement celles du budget de la défense et non pas des charges pour une part annexes qui devraient faire l'objet d'une autre présentation.

Voilà ce qui nous guidera dans notre vote, et vous savez que tous mes amis de l'U. D. R. apporteront leurs suffrages à votre budget, (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Longueue.

**M. Louis Longueue.** Mes chers collègues, un débat budgétaire sur la défense, c'est, chaque année, un rendez-vous avec la répétition d'un débat illusoire.

Certes, les ministres passent. Vous êtes, monsieur le ministre, le sixième depuis 1958 et le quatrième depuis 1969, mais les rapporteurs sont, eux, beaucoup plus stables: l'un de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune doit en être à son

quinzième ou seizième rapport sur un projet de budget militaire. Et, surtout, le ton et le contenu des propos restent identiques au fil des années, au point qu'on pourrait hésiter sur l'année où ces propos ont été tenus.

• Tel avertissement de M. Le Theule — dans un rapport, d'ailleurs, toujours remarquable — sur la nécessité pour les armées de voir leurs moyens adaptés à leurs missions, ou, à l'inverse, leurs missions réévaluées à la mesure de leurs moyens, aurait pu être lancé il y a dix ans, voire quinze ans. Je crois bien que cela a été effectivement le cas.

De même, l'affirmation: « L'heure des choix est venue », énoncée par le rapporteur spécial de la commission des finances, figurait déjà, terme pour terme, dans le rapport de 1965.

Chaque année, les rapporteurs parlent de « cote d'alerte atteinte et même dépassée », de « point de non-retour », de « crédits de fonctionnement dramatiquement insuffisants », de « moyens d'instruction inadaptés », de « carburants en quantité réduite », de « armements conventionnels sacrifiés », de « équipements abandonnés ou placés en survie », cas du Mirage IV cette année. M. d'Allières a même consacré, cette année, un chapitre de son rapport sur les dépenses en capital — excellent rapport, conclusions mises à part — à « ce que le budget ne permettra pas de réaliser ». (Sourires sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

Tout cela fait penser au mot de M. le président Edgar Faure: « Litanie, liturgie, léthargie ». (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

Chaque année aussi, ces rapporteurs finissent par proposer le vote des crédits dont ils ont dénoncé l'insuffisance, la mauvaise gestion, l'inadaptation aux fins d'une défense moderne. Depuis dix-sept ans, ceux qui ont suivi ces débats ont assisté, au terme de cent cinquante ou deux cents rapports, à la même contradiction entre le contenu du discours et sa conclusion.

Il y aurait pourtant un moyen d'en finir avec cette habitude qui donne un caractère irréaliste à nos débats en séance publique: que certains des rapports sur les crédits militaires soient confiés à des membres de l'opposition. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Depuis 1973, toutes les commissions de l'Assemblée, à l'exception d'une seule, ont désigné pour certains budgets, parfois parmi les plus importants, des communistes, des socialistes ou des radicaux de gauche.

Sous une présidence cependant très libérale, la commission de la défense nationale n'a pourtant pas cru devoir effectuer cette ouverture: ses sept rapporteurs pour avis appartiennent tous à la majorité, de même que les deux rapporteurs de la commission des finances.

Il y a là la manifestation d'un préjugé, d'une crainte, peut-être, que j'estime sans fondement.

Dans une autre commission, le budget du travail est confié à un rapporteur spécial appartenant au groupe communiste: c'est le cas de la commission des finances. A la commission des affaires culturelles, le budget des universités est rapporté par mon collègue socialiste Louis Le Pensec. Je ne cite que ces deux exemples.

Pense-t-on vraiment que le budget de l'armée de terre, celui de la marine ou celui de la gendarmerie ne pourraient pas être rapportés par des membres de l'opposition?

Croit-on que nous ne soyons pas, nous aussi, conscients des intérêts de notre pays, y compris dans le domaine de la défense?

**M. Robert Aumont.** Très bien!

**M. Louis Longueue.** Qu'un rapporteur propose le rejet d'un budget après l'avoir déclaré mauvais ne changerait sans doute pas le vote définitif de l'Assemblée, laquelle reste libre de ne pas suivre ses conclusions, mais cela traduirait une heureuse modification des habitudes actuelles. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

L'impression de répétition dont je parlais en commençant n'est cependant pas totale. La discussion budgétaire n'est pas, cette année, tout à fait semblable aux autres puisque, pour la première fois depuis 1960, le budget redevient un acte ponctuel et cesse d'entrer dans le cadre d'une planification. M. Mié et Debré l'a relevé avant moi.

Notre politique militaire est aujourd'hui une politique sans horizon. Certes, les plans à long terme établis par les armées demeurent. Mais, d'une part ces plans ne constituent que des documents administratifs qui ne sont pas nécessairement compatibles entre eux et seule la planification votée par le Parlement pourrait leur donner une certaine cohésion.

D'autre part, les plans à long terme eux-mêmes ne sont pas exécutés. L'un des rapporteurs spéciaux de la commission des finances l'a reconnu : « L'exécution de ces plans prend un tel retard qu'on peut se demander, en admettant même qu'ils soient menés à bonne fin, si les équipements prévus ne seront pas largement dépassés lorsqu'ils seront mis en service. »

Nous savons aussi que l'insuffisance des dotations budgétaires retentit sur plusieurs plans et compromet les diverses expériences engagées. C'est ainsi que la modicité des crédits d'équipement — nous savons bien que jamais le pourcentage du titre V dans le budget n'a été plus bas depuis 1962 — fait craindre, si du moins on adopte votre point de vue, que le montant des exportations des industries d'armement ne soit menacé. Les crédits de fabrication prévus au titre V pour les armements conventionnels — que nous exportons — sont insuffisants. La réduction des crédits d'études vous place en situation défavorable devant la concurrence étrangère.

Pour les crédits du titre III, la modicité des dotations ôte une grande partie de sa signification à l'expérience des budgets de fonctionnement. Vous avez voulu, à la suite de vos prédécesseurs, donner plus d'initiative aux chefs de corps dans la gestion de leurs moyens.

Excellente mesure, mais qui est inutile si les crédits à gérer sont absorbés en quasi-totalité par des dépenses incompressibles.

Enfin, troisième exemple : l'insuffisance des crédits d'instruction, signalée par tous les rapporteurs, réduit à peu de chose vos efforts, pourtant réels, pour sortir le service national de l'ornière.

Il est vrai que vous vous êtes surtout attaché à stopper la dégradation de la situation des personnels de carrière. Il était temps ! Le budget proposé pour 1976 ne nous permet pas encore de chiffrer définitivement les incidences financières de la réforme des statuts, qui vient d'être adoptée dans des conditions d'ailleurs assez regrettables.

Mais vous venez encore de refuser, lors de ce débat, toute notion, je ne dirai pas de syndicat professionnel militaire, mais de simple association. Il semble que la notion d'association professionnelle provoque encore dans la hiérarchie — dont vous êtes en la circonstance le représentant — un blocage totalement irraisonné qui ne tient pas compte des expériences étrangères.

On peut penser, au contraire, que « la coopération et la solidarité entre la nation et son armée qu'exige plus encore que naguère la situation » — ainsi parlait votre prédécesseur — se réalisent plus facilement si le mode de relations professionnelles en vigueur dans l'armée se rapprochait davantage de celui de la nation.

Mais le vote récent de la réforme des statuts n'a pas modifié l'article 10, deuxième alinéa, de la loi de juillet 1972 sur lequel je veux attirer votre attention. Il s'agit de la disposition suivante : « Il appartient au chef, à tous les échelons, de veiller aux intérêts de ses subordonnés et de rendre compte par la voie hiérarchique de tout problème de caractère général qui parviendrait à sa connaissance. »

Cette disposition un peu oubliée est intéressante. Certains ont voulu y voir la possibilité d'un remplacement de l'action syndicale en faisant de la défense des subordonnés par leur chef un nouveau service public.

Je pense en particulier à l'étude récente d'un commissaire de l'air, qui a peut-être échappé à votre attention. L'auteur rappelle, à propos de l'indemnité d'expatriation en Allemagne, que cet article 10-2, s'il avait existé à l'époque, aurait obligé le commandement à informer les subordonnés de leurs droits, ce qui d'ailleurs n'a pas été fait. Il n'est donc pas imprudent de penser que si une affaire du même genre venait à se produire depuis la parution du statut général de 1972 un recours en indemnité fondé sur l'article 10 aurait de bonnes chances de succès.

Il est important, monsieur le ministre, que vous confirmiez ce point de vue. Je vous demande donc d'indiquer si cette interprétation vous paraît correcte.

Ma deuxième question sera la suivante : une action en indemnité, fondée sur cet article, ne pourrait-elle échapper à la déchéance quadriennale telle qu'elle a été opposée aux militaires à propos des indemnités d'expatriation en Allemagne ?

Vous savez que la commission de la défense nationale n'a pas renoncé à voir le bon droit l'emporter dans cette affaire. Son président, M. Voilquin, a d'ailleurs déposé, à la fin de 1973, une proposition de loi à ce sujet. Ma question va plus loin, et votre réponse sera importante : lorsqu'un militaire découvre que son ignorance de ses droits est due à la négligence de ses chefs qui ne l'ont pas informé, ne peut-on considérer que la prescription quadriennale ne commence à courir, pour son action, qu'à partir du moment où il est effectivement informé ?

En tout cas, nous devons retenir que, depuis 1972, le législateur a donné à la hiérarchie la fonction de défense syndicale des militaires.

Il me paraît regrettable, au moment où, de toutes parts, on reconnaît la nécessité de l'évolution de la société militaire, que la doctrine de la hiérarchie et du Gouvernement reste ainsi figée en matière d'association professionnelle.

Monsieur le ministre, on entend beaucoup et un peu partout parler d'ouverture. Mais, là aussi, l'ouverture implique la confiance : celle que l'on accorde d'abord avant d'obtenir celle que l'on souhaite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1976, n° 1880 (rapport n° 1916 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Crédits militaires, budget annexe du service des essences et articles 42 et 74 (suite) :

Crédits militaires :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Considérations générales et titre V (Dépenses en capital). — (Annexe n° 49. — M. Le Theule, rapporteur spécial.)

Titre III. — Effectifs et gestion. — Services communs. — (Annexe n° 50. — M. Cressard, rapporteur spécial.)

Commission de la défense nationale et des forces armées :

Avis n° 1919.

Dépenses en capital. — Tome I : M. d'Aillières.

Dépenses ordinaires. — Tome II : M. Mourot.

Section commune. — Tome III : M. Paul Rivière.

Section Air. — Tome IV : M. Beucler.

Section Forces terrestres. — Tome V : M. Noal.

Section Marine. — Tome VI : M. Crespin.

Section Gendarmerie. — Tome VII : M. Max Lejeune.

Budget annexe du service des essences :

(Annexe n° 51. — M. Cressard, rapporteur spécial ; avis n° 1919, tome III, de M. Paul Rivière, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.

